

Guide pour l'établissement d'une nomenclature française normalisée des plantes vasculaires de France métropolitaine

Code NFN Version 3.0 - 1er novembre 2019

Par Daniel Mathieu, David Mercier, Pierre Papeux.

Résumé

Sont présentées ici les règles et recommandations élaborées par Tela Botanica qui sont à la base de la constitution du référentiel TaxRef en ce qui concerne les noms français normalisés de tous les taxons de la flore vasculaire de France métropolitaine, qu'il s'agisse de plantes indigènes, naturalisées, cultivées en grand, ou occasionnelles.

Introduction à cette édition du Guide

Cette version 3.0 du Code NFN annule et remplace la version précédente publiée sous le titre "Guide de nomenclature des noms normalisés en français pour les plantes Trachéophytes de France métropolitaine, Code NFN version 2.4" (Mathieu et al. 2015).

Comparée à cette précédente édition, cette nouvelle édition a été largement remaniée et étendue, traitant notamment des taxons de rang taxonomique supérieur au genre (section 2), et introduisant la notion de nom français normalisé complémentaire (art. 5, art. 6.2). Les numéros d'articles ayant changés, deux tableaux de correspondance sont donnés en annexe. Certaines règles ont aussi été modifiées :

- l'abandon des majuscules aux noms de genre contenus dans les épithètes (art. 10.1), car cela complexifie l'écriture, en plus d'induire potentiellement en erreur sur la valeur d'un mot pouvant passer pour un genre, alors qu'il ne s'agit que d'une épithète ;
- l'abandon de l'ajout de "faux-" ou "fausse-", dans les épithètes qui font référence à un genre (art. 7.2), quand cela n'est pas expressément nécessaire ;
- l'abandon des indications de "type" et "var. type" à la suite des sous-espèces et variétés autonymes, car cette nomenclature n'a rien de stable (art. 9.1).

La révision de ce guide a largement bénéficié du retour d'expérience de l'un d'entre nous (David Mercier) suite à l'attribution de milliers de noms français. Cette nouvelle édition restera valable tant qu'aucune révision ne sera éditée et publiée.

Abréviations

NFN : Nom français normalisé, ou nomenclature française normalisée, selon le contexte.

NSR : Nom scientifique retenu, ou nomenclature scientifique retenue, selon le contexte.

Sommaire

Introduction	x
Section 1. Principes et règles de base	x
- Principe 1 : dans le cadre de la constitution du référentiel national TAXREF, un nom français normalisé (NFN) est défini pour chaque nom scientifique retenu (NSR).	x
- Principe 2 : les NFN se basent prioritairement sur les noms français dont l'usage est le plus populaire	x
- Principe 3 : l'établissement de cette nomenclature française normalisée s'inscrit dans un désir de stabilité	x
- Principe 4 : un NFN uninomial est attribué à chaque nom en NSR de rang supérieur au genre, et	

à chaque genre en NSR, ou parfois à une partie d'un genre ou à un groupe de plusieurs genres proches	X
- Principe 5 : un NFN binomial est attribué à chaque espèce et sous-espèce en NSR, ou à leur variation majeure, ou parfois à un groupe d'espèces très proches	X
- Principe 6 : un NFN trinomial est attribué à chaque taxon considéré comme une variation d'un taxon ayant reçu un NFN binomial	X
- Principe 7 : un NFN prend de préférence une majuscule	X
- Principe 8 : concernant les NFN binomiaux, l'inversion genre-épithète est autorisée mais évitée	X
Section 2. Application aux noms de rang taxonomique supérieur au genre (tribu, famille, ordre, classe, etc.)	X
- Art. 1.1 : adopter un NFN unique pour chaque NSR de rang supérieur au genre.	X
- Art. 1.2 : chaque NFN de rang taxonomique supérieur au genre s'emploie au pluriel pour désigner le taxon dans son ensemble, et s'emploie au singulier pour indiquer une appartenance à ce taxon	X
- Art. 1.3 : sauf exception, chaque NFN est pourvu d'une terminaison indiquant son rang taxonomique	X
- Art. 1.4 : excepté parfois certaines voyelles, le corps du NFN est identique à celui du NSR de rang supérieur au genre	X
- Art. 1.5 : lors de l'usage d'un NFN de rang supérieur au genre, le rappel du rang taxonomique est recommandé	X
Section 3. Application aux noms de genre	X
- Art. 2.1-2.4 : adopter un NFN uninomial pour chaque genre en NSR, ou pour un groupe taxonomique cohérent au point de vue morphologique et phylogénique	X
- Art. 3.1-3.9 : adopter un NFN générique adapté	X
- Art. 4.1-4.4 : propositions particulières concernant les genres hybrides	X
- Art. 5.1-5.3 : adopter un NFN complémentaire pour les genres en NSR dépourvus de NFN de contenu taxonomique équivalent	X
Section 4. Application aux espèces et aux variations d'espèces	X
- Art. 6.1-6.5 : adopter de préférence un NFN binomial pour chaque espèce, sous-espèce et taxon considéré comme une variation principale d'espèce en NSR	X
- Art. 7.1-7.8 : pour l'attribution d'un nom, adopter une épithète adaptée	X
- Art. 8.1-8.3 : propositions particulières concernant les hybrides	X
Section 5. Application aux variations de taxons pourvus d'un NFN binomial	X
- Art. 9.1-9.5 : adopter de préférence un NFN trinomial avec des épithètes adaptées, pour un taxon considéré comme une variation d'un taxon pourvu d'un NFN binomial, surtout si son rang taxonomique est bas	X
- Art. 10.1-10.2 : propositions particulières concernant les hybrides	X
Section 6. Règles et recommandations linguistiques	X
- Art. 11.1-11.5 : règles et recommandations concernant le choix des mots utilisés	X
Section 7. Règles et recommandations typographiques	X
- Art. 12.1-12.3 : règles et recommandations concernant les majuscules	X
Section 8. Genre grammatical et accord en nombre	X
- Art. 13.1-13.3 : règles concernant le genre grammatical	X

- Art. 14.1-14.3 : règles concernant l'accord en nombre	x
Annexe 1. Définitions des termes utilisés dans ce document.	x
Annexe 2. Correspondance des articles entre la version précédente (2.4) et cette version (3.0)	x
Annexe 3. Correspondance des articles entre cette version (3.0) et la précédente version (2.4)	x

Introduction

L'objectif de ce guide est de fournir une aide pour établir un NOM FRANÇAIS NORMALISÉ (NFN) à chaque taxon de la flore vasculaire de France métropolitaine, qu'il s'agisse de plantes indigènes, naturalisées, cultivées en grand, ou encore qui ont été occasionnellement rencontrées en milieu naturel. Il pourra être étendu à d'autres contrées (territoires d'Outre Mer) et d'autres groupes taxonomiques (Bryophytes, Lichens...).

Chaque taxon peut être désigné selon trois niveaux de nomenclature différents et complémentaires : 1) la nomenclature scientifique en latin ou de forme latinisée, soumise aux règles du Code international (McNeill et al., 2012), 2) les noms vernaculaires en langue française ou idiomes du territoire national (Breton, Basque...) 3) la nomenclature normalisée en langue française. Cette dernière établit un lien entre les deux premières dans la mesure où le nom normalisé est unique pour chaque taxon (à l'instar de la nomenclature scientifique), mais établi en langue française, comme les noms vernaculaires français.

Les principes qui guident ce travail sont :

— **de permettre une meilleure communication avec le public** en désignant les plantes par un nom plus facile à retenir et à utiliser que le nom scientifique ;

— **d'éviter les confusions en disposant d'un nom normalisé unique en langue française pour chaque plante, quel que soit son rang taxonomique**, permettant notamment de répondre de façon adaptée aux obligations légales qui imposent de désigner tous les taxons cités dans les arrêtés de protection par leurs dénominations scientifique et en langue française ;

— **de proposer une nomenclature stable dans le temps** et de ce fait plus ou moins indépendante de la nomenclature scientifique sujette à de nouveaux changements dans les années à venir au gré des découvertes scientifiques en matière de phylogénie et de taxonomie, ou d'une application rigoureuse des règles de nomenclature (par ex. application de la priorité en cas de découvertes bibliographiques).

Ce travail, réalisé par Tela Botanica, s'inscrit dans le programme national de constitution du référentiel TaxRef pour la flore vasculaire de la France métropolitaine.

La méthodologie retenue pour accomplir ce travail repose sur la rédaction d'un « guide méthodologique » permettant de définir une procédure unique de choix des noms normalisés pour l'ensemble des taxons. Cette démarche, initiée par Mélisse Durécu (Code Tela Botanica, 2011, <http://www.tela-botanica.org/projets/99/telechargement/18430>), est inspirée des travaux de différentes sources, notamment de ceux de Gisèle Lamoureux au Québec (Lamoureux, 2002), qui a fourni le socle de base à la rédaction de la version initiale du guide pour la flore de France.

D'autres références ont également été consultées comme « *Le guide des noms recommandés par le Comité pour les noms français des champignons* » (Jean Rovéa, coordinateur du comité, 2011), les travaux de Vincent Boulet dans le cadre des inventaires floristiques réalisés par le CBN de Bailleul : (<http://www.cbnbl.org/ressources- documentaires/referentiels- et- outils- de- saisie/article/referentiels>). Pour les noms de genre, nous nous sommes inspirés du travail très bien documenté de Daniel Geerinck dans sa publication « *Les noms français des genres d'Anthophytes en Belgique* » (2014).

Afin de répondre au double objectif d'une nomenclature facilement accessible au public mais suffisamment rigoureuse pour établir un lien biunivoque avec la nomenclature scientifique, il a fallu établir un juste milieu entre deux impératifs parfois contradictoires : s'inspirer au mieux des noms communs et vernaculaires déjà utilisés en langue française et proposer des noms normalisés répondant à des critères rigoureux en termes nomenclatureaux.

SECTION 1. PRINCIPES ET RÈGLES DE BASE.

Principe 1. Dans le cadre de la constitution du référentiel national TaxRef, un nom français normalisé (NFN) est défini pour chaque nom scientifique retenu (NSR). Pour les taxons de rang supérieur au genre, le NFN est lié au NSR correspondant par relation biunivoque des noms, le choix taxonomique des NFN étant lié à celui du référentiel taxonomique utilisé (ici **TaxRef**) qui évolue avec le temps (voir principe 4). Pour les taxons de rang égal ou inférieur au genre, le NFN est lié au NSR correspondant par adéquation des concepts taxonomiques désignés par ces noms, le concept taxonomique du NFN étant fixé pour respecter le principe de stabilité (voir principe 3). Dans ces conditions, lorsque le découpage taxonomique de la NFN diffère de celle de la NSR (notamment au niveau des genres), et qu'en conséquence un taxon désigné par le NFN ne correspond que partiellement à celui désigné par le NSR, une nomenclature complémentaire est proposée. Par exemple, le genre *Allium* divisé en plusieurs genres français (Ail, Oignon, Poireau, etc.) sera noté Ail au sens large, suivi éventuellement de la précision (incluant Ciboule, Ciboulette, Échalote, Oignon, Poireau).

Principe 2. Les NFN se basent prioritairement sur les noms français dont l'usage est le plus populaire. Afin d'évaluer au mieux la popularité d'un nom vernaculaire, les moteurs de recherche sur internet sont utilisés, ainsi que les ouvrages les plus utilisés en France (voir la liste en annexe). Le choix d'un nom doit tenir compte de la pertinence de son étymologie et de sa signification, à la différence du Code de nomenclature scientifique qui privilégie la priorité (ce qui permet de nommer *chinensis* une plante américaine, ou *hirsutus* une plante glabre !) Par exemple, pour *Lysimachia arvensis*, « Mouron commun » est préférable à « Mouron rouge » ou « Mouron des champs », car cette espèce inclut des formes à fleurs bleues, et présente une sous-espèce (subsp. *parviflora*) qui ne se trouve pas dans les champs. Le NFN doit aussi être relativement aisé à utiliser (orthographe, prononciation) afin d'être facilement accessible aux usagers. L'écriture des noms suivra les nouvelles règles de la réforme orthographique.

Principe 3. L'établissement de cette nomenclature française normalisée s'inscrit dans un désir de stabilité. La liste des noms scientifiques d'un référentiel taxonomique quel qu'il soit, est appelée à évoluer au fil de versions successives en fonction des progrès taxonomiques et nomenclatureaux. Aussi, tout concept taxonomique (supposé coïncider avec un taxon réel) est à même de subir des modifications en ce qui concerne sa dénomination scientifique, sa définition (tel que le contenu taxonomique, c'est-à-dire l'inclusion ou non de tel ou tel autre taxon), ou les deux à la fois. En revanche, l'objectif de la nomenclature française normalisée (NFN) est de proposer, de façon définitive, un nom pour chaque concept taxonomique (supposé coïncider avec un taxon réel) défini par une délimitation taxonomique, délimitation qui est de ce fait également associée au nom. Pour mémoire, un nom scientifique est associé seulement à un ou quelques échantillons de son contenu (un spécimen type ou une espèce type, par exemple). Ainsi, *Portulaca oleracea* peut être considéré selon les auteurs soit comme une espèce variable incluant de nombreux microtaxons, soit comme l'un des microtaxons contenu dans cet agrégat ; mais ce NSR reste le même, et seul le contexte taxonomique (selon le référentiel utilisé) permet de connaître quel taxon est désigné par ce nom scientifique. En NFN, ces taxons différents sont distingués par des noms différents (dans cet exemple, Pourpier maraîcher pour l'espèce au sens large, et Pourpier maraîcher de l'Idaho pour le microtaxon). Ce principe de stabilité ne s'applique qu'aux taxons de rang égal ou inférieur au genre.

(voir principe 4).

Principe 4. Un NFN uninomial est attribué à chaque nom en NSR de rang supérieur au genre, et à chaque genre en NSR, ou parfois à une partie d'un genre ou à un groupe de plusieurs genres proches. En ce qui concerne les taxons de rang supérieur au genre (tribu, famille, ordre, classe, etc.), les NFN sont la traduction en langue française des noms scientifiques correspondants, et suivent les évolutions de la taxonomie (ex. : les Cupressacées incluant aujourd'hui les Taxodiacees). En ce qui concerne le genre, celui-ci correspond souvent au genre en NSR (ex. : le Chêne, strictement équivalent à *Quercus*), mais peut aussi en représenter une partie (ex. : la Setaire correspond seulement à une partie du genre *Setaria*), ou avoir une délimitation un peu plus large et inclure plusieurs genres scientifiques (ex. : le Potamot correspond aux genres *Potamogeton* et *Stuckenia* réunis). En outre, en ce qui concerne les genres, contrairement à la NSR, la NFN désigne des taxons circonscrits de façon définitive (au moins à l'échelle de la flore vasculaire de France métropolitaine) afin de respecter le principe de stabilité (principe 3).

Principe 5. Un NFN binomial est attribué à chaque taxon considéré comme élémentaire, qu'il s'agisse d'espèces (ex. *Viola odorata* = Violette odorante), sous-espèces (ex. *Pulmonaria longifolia* subsp. *cevenensis* = Pulmonaire des Cévennes), ou parfois, de groupes d'espèces très proches (ex. *Portulacca oleracea* aggr. = Pourpier maraîcher) ou de variations mineures d'espèces méritant un binom (ex. *P. menziesii* var. *menziesii* = Douglas vert). L'épithète spécifique est située de préférence à la suite du nom de genre (principe 8) et peut consister en un nom (ex : Viorne obier), un adjectif (Pâquerette commune) ou une courte description (Érable à feuilles d'obier).

Principe 6. Un NFN trinomial est attribué à chaque taxon considéré comme une variation mineure d'un taxon ayant reçu un NFN binomial (ex. *Viola odorata* var. *albiflora* = Violette odorante à fleurs blanches), ainsi qu'à des sous-espèces (ex. *Myosotis decumbens* subsp. *decumbens* = Myosotis décombant d'Autriche), et rarement certaines espèces (ex. *Portulacca oleracea* au sens strict = Pourpier maraîcher de l'Idaho). L'épithète désignant la variation est toujours située à la fin du nom.

Principe 7. Concernant les NFN binomiaux, l'inversion genre-épithète est autorisée. Certains noms français largement utilisés placent l'épithète "grand(e)" ou "petit(e)" avant le nom de genre. Dans les index, on peut placer cette épithète après le nom de genre, mais entre parenthèses et avec une première lettre majuscule [Ex : *Vinca major* = Pervenche (Grande)]. Ainsi, le nom habituel pourra continuer à être utilisé en dehors des index (Ex. : Grande Pervenche).

Principe 8. Un NFN prend de préférence une majuscule, comme cela est recommandé pour tout nom scientifique. L'épithète est dépourvue de majuscule, sauf quand il contient un nom propre (ex : Peucedan de France) ou quand il est inversé et situé avant le nom de genre (ex : Grande Pervenche).

SECTION 2. APPLICATION AUX NOMS DE RANG TAXONOMIQUE SUPÉRIEUR AU GENRE (TRIBU, FAMILLE, ORDRE, CLASSE, ETC.).

Article 1. Pour chaque nom scientifique retenu (NSR) de rang taxonomique supérieur au genre, un nom français normalisé (NFN) unique est attribué. Ce NFN suit le contenu taxonomique du NSR, qui peut être stable ou au contraire varier au cours du temps en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.

1.1. Adopter un NFN unique pour chaque NSR de rang supérieur au genre. Pour quelques taxons, cependant, il existe un nom alternatif d'usage autorisé en nomenclature scientifique, et de ce fait, également en nomenclature française normalisée. C'est le cas de 8 familles (note 1), ainsi que le

Code de Melbourne l'indique (ICN art. 18.5), mais également de taxons de rang taxonomique plus élevé (note 2). Certains de ces noms alternatifs, présentent l'avantage d'être plus usités et également d'être dépourvus d'ambiguïté quant à leur contenu taxonomique (note 3).

Note 1. Il s'agit des familles suivantes (noms alternatifs indiqués entre parenthèses). Asteraceae (Compositae) = Astéracées (Composées). Brassicaceae (Cruciferae) = Brassicacées (Crucifères). Poaceae (Gramineae) = Poacées (Graminées). Clusiaceae (Guttiferae) = Clusiacées (Guttifères). Lamiaceae (Labiatae) = Lamiacées (Labiées). Fabaceae (Leguminosae) = Fabacées (Légumineuses). Areaceae (Palmae) = Arécacées (Palmacées). Apiaceae (Umbelliferae) = Apiacées (Ombellifères).

Note 2. Il s'agit notamment des groupes suivantes (noms alternatifs indiqués entre parenthèses). Magnoliopsida (Angiospermae) = Magnoliopsides (Angiospermes). Pinopsida (Gymnospermae) = Pinopsides (Gymnospermes).

Note 3. Les noms alternatifs suivants sont pourvus d'un contenu taxonomique défini, comme les NFN de rang taxonomique égal ou inférieur au genre (principe 3) : Leguminosae (=Légumineuse) correspond à la famille des Fabacées au sens large (et pour les Fabacées au sens étroit, il existe le nom alternatif Papilionaceae (=Papilionacées)). Pteridophyta (=Ptéridophytes) correspond aux plantes vasculaires sans fleur, et inclut donc les Lycopodiophytes (=Lycopodiophyta) et les Monilophytes (=Monilophyta) tels que définis dans la taxonomie actuelle. Les Angiospermes (=Angiospermae, ex. 1) ont toujours désigné le même taxon (plantes à graines nues), ce qui n'est pas le cas des Magnoliopsides (= Magnoliopsida) qui ont souvent désigné une partie des Angiospermes. Enfin, face aux découvertes phylogéniques de ces dernières décennies, si les Monocotylédones (=Monocotyledonae) ne sont pas modifiés et gardent leur nom, les Dicotylédones sont très modifiés, et il est proposé de nommer Eudicotylédones (=Eudicotyledonae) le taxon monophylétique reprenant la majeure partie de ce qui était auparavant appelé Dicotylédones (=Dicotyledonae), afin de s'épargner d'une ambiguïté nomenclaturale.

1.2. Chaque NFN de rang taxonomique supérieur au genre s'emploie au pluriel pour désigner le taxon dans son ensemble, et s'emploie au singulier pour indiquer une appartenance à ce taxon (ex. 1).

Ex. Rubiaceae = Rubiacées.

Note : le nom de Rubiacée au singulier, peut éventuellement s'employer, par exemple dans la phrase : "Cette plante est une Rubiacée". Employé au singulier, le nom ne désigne donc plus la famille dans sa totalité, mais seulement une partie.

1.3. Sauf exception (art. 1.1), chaque NFN est pourvu d'une terminaison indiquant son rang taxonomique. Ainsi, le rang de division se termine en -phytes (correspondant à un nom scientifique se terminant en -phyta), celui de sous-division en -phytines (-phytina), celui de classe en -opsides (-opsida), celui de sous-classe en -idées (-idae), celui du super-ordre en -anées (-anae), celui d'ordre en -ales (-ales), celui de sous-ordre en -inées (-ineae), celui de famille en -acées (-aceae), celui de sous-famille en oïdées (-oideae), celui de tribu en -ées (-eae), celui de sous-tribu en -inées (-inae).

Ex. Spermatophyta = Spermatophytes. Nartheciidae = Narthéciidées. Caryophyllales = Caryophyllales. Fagaceae = Fagacées. Pooideae = Pooïdées. Poae = Poées. Orchidinae = Orchidinées.

1.4. Excepté parfois certaines voyelles, le corps du NFN est identique à celui du NSR de rang supérieur au genre. Lors de la transcription du NSR en NFN, des voyelles peuvent être modifiées. Ainsi, "e", "ae" et "ë" peuvent devenir "é" (ex. 1) ; "i" peut être modifié en "i" lorsque cette voyelle est précédée d'un "a" ou d'un "o" (ex. 2) ; "u" est parfois modifié en "o" lorsque cette voyelle est suivie d'un "n" ou d'un "m" (ex. 3, 4) ; et rarement "a" est transformé en "e" lorsqu'il s'agit de rapprocher ce nom d'un nom français existant (ex. 4).

Ex. 1. Aspleniaceae = Aspléniacées. Dennstaedtiaceae = Dennstédtiacées. Isoëtaceae = Isoétacées.

Ex. 2. Poinae = Poïnées.

Ex. 3. Plumbaginaceae = Plombaginacées. Juncaceae = Joncacées.

Ex. 4. Ranunculaceae = Renonculacées.

1.5. Lors de l'usage d'un NFN de rang supérieur au genre, le rappel du rang taxonomique est recommandé.

Ex. Poinae = la sous-tribu des Poïnées.

SECTION 3. APPLICATION AUX NOMS DE GENRES.

Article 2. Adopter un seul nom de genre en NFN par genre en NSR, ou par groupe taxonomique cohérent au points de vue de la morphologie et de la phylogénie (voir la définition de : Cohérence phylogénique). Les genres en NFN doivent être aisés à reconnaître, et d'une valeur scientifique indéniable. Un NFN générique doit aussi répondre aux caractéristiques exposées à l'art. 3.

2.1. Lorsqu'un nom français s'applique traditionnellement à la totalité d'un seul genre en nomenclature scientifique retenue (NSR), cet usage peut être : a) conservé, si ce genre en NSR constitue un groupe taxonomique bien soutenu par la phylogénie (voir la définition de : Cohérence phylogénique) et la morphologie (ex. 1) ; b) rejeté si ce genre est pourvu d'un autre nom plus adapté (ex. 2) ; c) d'un usage redéfini, en l'étendant à un groupe taxonomique plus vaste présentant une cohérence phylogénique et morphologique (ex. 3), ou au contraire, en le restreignant à une partie du genre (ex. 4).

Ex. 1. *Betula* = Bouleau. Il s'agit d'un genre bien circonscrit, dont la phylogénie et la morphologie montrent clairement sa différenciation par rapport aux autres genres. Il y a donc une stricte équivalence durable entre ce nom scientifique et ce nom français normalisé.

Ex. 2. *Brachypodium* = Brachypode. Le nom de Palène, désignant également ce genre, est rejeté au profit de Brachypode beaucoup plus connu, et rappelant le nom scientifique.

Ex. 3. *Moehringia* et *Arenaria* = Arénaire. Le nom d'Arénaire peut être étendu au genre *Moehringia* qui n'a pas de nom français, et qui forme avec *Arenaria* un ensemble monophylétique (au moins pour les espèces françaises) à morphologie homogène.

Ex. 4. *Lolium* = Ray-grass (*Lolium perenne*, *L. rigidum*, *L. italicum* et leurs hybrides) et Ivraie (les autres espèces et leurs hybrides). Le nom d'Ivraie est souvent utilisé pour désigner l'ensemble du genre *Lolium*. Cependant, il semble préférable de le restreindre aux espèces causant des intoxications et ivresses (voir art. 3.1. ex. 2).

2.2. Lorsqu'un nom français s'applique traditionnellement à plusieurs genres en NSR, cet usage peut être : a) conservé, à condition que cet ensemble soit cohérent au point de vue de la phylogénie (voir la définition de : Cohérence phylogénique) et de la morphologie (ex. 1) ; b) rejeté, lorsqu'il a une signification nettement plus large que le genre (ex. 2) ou lorsqu'il a été utilisé pour diverses plantes sans rapport entre elles et qui ont toutes un nom plus connu (ex. 3) ; c) d'un usage redéfini, afin de le dédier à l'un des genres habituellement désigné (ex. 4, 5), ou à plusieurs d'entre eux.

Ex. 1. *Honorius*, *Loncomelos*, *Melomphis* et *Ornithogalum* = Ornithogale. Les études de phylogénie montrent que ces quatre genres auparavant réunis dans le genre *Ornithogalum*, forment un ensemble monophylétique. En outre, ces genres ont une morphologie relativement similaire. Ils peuvent donc être réunis sous une seule dénomination générique en nomenclature française normalisée.

Ex. 2. Fougère, Herbe. Ces noms ont toujours été utilisés pour désigner des ensembles taxonomiques contenant plusieurs familles. Ils ne rentrent donc pas dans le cadre de la nomenclature des genres.

Ex. 3. Trainasse. Nom appliqué à diverses plantes rampantes, notamment l'*Agrostis stolonifera* (*Agrostis stolonifera*) ou la Centinode aviculaire (*Polygonum aviculare*). Ce nom est écarté de la nomenclature française normalisée.

Ex. 4. *Urtica* = Ortie. *Lamium* = Lamier. Le genre Ortie est réservé au genre *Urtica*. *Lamium album*, couramment appelé « ortie blanche », est nommé « Lamier blanc ». L'Ortie et le Lamier appartiennent à deux familles différentes.

Ex. 5. *Serratula* = Serratule. *Klasea* = Sarrette. On rassemblait autrefois ces deux genres en un seul (*Serratula*) que l'on désignait sous le nom de Serratule ou de Sarrette. Ce genre étant aujourd'hui séparé en deux (*Klasea* et *Serratula*), il est proposé de rattacher le nom de Serratule au genre *Serratula* et le nom de Sarrette au genre *Klasea*.

2.3. Lorsqu'un nom français s'applique traditionnellement à seulement une partie d'un genre (un sous-genre, une section, une série, un groupe d'espèce, une espèce, voire une partie d'une espèce), ce nom peut être : a) conservé, pour désigner cette partie de ce genre, à condition que cet ensemble soit cohérent au point de vue de la phylogénie (voir la définition de : cohérence phylogénique) et

forme un groupe morphologique cohérent (ex. 1) ; b) rejeté, si ce nom ne correspond à aucun groupe taxonomique cohérent (ex. 2) ; c) d'un usage redéfini, pour désigner un ensemble plus étendu (jusqu'au genre dans sa totalité, voire plusieurs genres), le groupe désigné devant rester cohérent au point de vue de la phylogénie et de la morphologie, et l'étymologie du nom français devant rester en adéquation avec ce groupe (ex. 3, 4 et 5).

Ex. 1. *Setaria* = Setaire, Moha et Panis. Les taxons inclus dans le genre *Setaria* sont nommés Setaire, excepté : *Setaria italica* subsp. *moharia* (le Moha, à glumes persistantes sur l'inflorescence à maturité) et *S. italica* subsp. *italica* (le Panis, à glumes et grains persistants sur l'inflorescence à maturité). Le Moha et le Panis contiennent de nombreux cultivars sélectionnés pour la production de grains ou de fourrage. Ils se distinguent de tous les autres *Setaria* par les glumes persistantes sur l'inflorescence.

Ex. 2. *Narcissus* = Narcisse. Le nom de Jonquille, à l'origine affilié à *Narcissus jonquilla*, a été utilisé ensuite pour désigner diverses espèces à fleurs entièrement jaunes, et cette division est sans rapport avec la phylogénie. *Jonquilla* vient de « petit jonc », en référence aux feuilles étroites de cette espèce. Cette distinction basée sur la feuille n'est pas non plus en rapport avec la phylogénie : par exemple, il est difficile de séparer morphologiquement *Narcissus jonquilla* de *N. assoanus* à feuilles encore plus étroites, alors que ces deux espèces sont pourtant situées dans des branches très différentes de la phylogénie. La séparation d'un groupe d'espèce sous le genre français normalisé "jonquille" est donc abandonnée.

Ex. 3. *Trachycarpus* = Palmier-chaivre. Le nom de Palmier-chaivre, qui désigne traditionnellement *Trachycarpus fortunei*, est étendu pour désigner le genre *Trachycarpus* dans sa totalité, caractérisé notamment par un stipe couvert d'un réseau de fibres épaisses.

Ex. 4. *Prospero* = Scille-d'automne. Le nom de Scille d'automne, qui désigne habituellement *Prospero autumnale*, est étendu à l'ensemble du genre *Prospero* caractérisé par sa floraison tardive.

Ex. 5. *Hedypnois* = Fausse-Rhagadiole. Le nom Hedypnois est considéré comme rebutant pour un usage en français (art. 3.5). Le nom de Fausse-Rhagadiole est proposé sur la base de l'une des deux espèces de ce genre, *Hedypnois rhagadioloides*, traditionnellement appelée Hédyphnois fausse-rhagadiole. Le nom Fausse-Rhagadiole a en outre l'avantage de rappeler la ressemblance morphologique avec les Rhagadioles (art. 3.8).

2.4. Lorsqu'aucun nom français n'existe pour un genre (ou un groupe taxonomique cohérent nécessitant un nom au niveau générique), ou bien lorsque le ou les noms existants ne sont pas adaptés (selon l'art. 3), il est possible de proposer un nouveau nom français. Ce nom nouveau peut provenir : a) du nom scientifique ou d'un synonyme de celui-ci (ex. 1, 2) ; b) d'un nom français existant précédé de "Fau(x)(sse)", "Petit(e)", "Grand(e)", sur des bases argumentées (ex. 3, 4, 5) ; c) d'un nom d'espèce de l'une des espèces contenues dans ce genre (voir art. 2.3) ; d) d'un nom vernaculaire d'une langue étrangère (ex. 6) ou de sa traduction en français (ex. 7).

Ex. 1. *Helictotrichon* et *Pseudarrhenatherum* = Avénastre. Les genres *Helictotrichon* et *Pseudarrhenatherum* forment un ensemble monophylétique et assez homogène morphologiquement. Le nom français proposé provient de la francisation du nom scientifique synonyme *Avenastrum* de *Helictotrichon*. Ce nom rappelle l'ancienne dénomination (Avénule) de ces genres, tout en étant d'un usage aisé (art. 3.5).

Ex. 2. *Drymochloa* = Drymanthèle. Le genre *Drymochloa*, auparavant rattaché au genre *Festuca* comme sous-genre (*Festuca* subgen. *Drymanthele*), est dénommé en français Drymanthèle.

Ex. 3. *Bellardiochloa* = Faux-Paturin. Ce genre a une morphologie très proche des Paturins auxquels il était autrefois réuni, d'où le nom proposé. Ce nom peut être noté "Paturin (Faux-)" dans les index.

Ex. 4. *Schenodorus* = Grande-Fétuque. Ce genre antérieurement réuni aux Fétuques, et toujours très connues sous ce nom (plante fourragère), contient des plantes souvent appelées Fétuque élevée (*Schenodorus arundinaceus*) et Fétuque géante (*Schenodorus giganteus*). S'agissant de plantes toutes de grande taille, le nom de Grande-Fétuque est proposé. Ce nom peut être noté "Fétuque (Grande-)" dans les index.

Ex. 5. *Scorzoneroïdes* = Faux-Liondent. Le genre *Scorzoneroïdes* a récemment été séparé du genre *Leontodon*. Concernant le genre *Leontodon*, il existe deux noms français disponibles, Liondent et Léontodon. Or ces noms doivent rester strictement synonyme, car Liondent est la traduction en français de *Leontodon*. et Léontodon en est une écriture francisée. Dans ces conditions, et s'agissant de plantes auparavant nommées Liondents, le nom de Faux-Liondent est proposé pour le genre *Scorzoneroïdes*. Ce nom peut être noté "Liondent (Faux-)" dans les index.

Ex. 6. *Ceratochloa* = Guilno. Le nom de Guilno, donné au Pérou pour ce genre, est adopté en français.

Ex. 7. *Lysichiton* = Lanterne-d'eau. Ce nom français est adapté du nom anglais Swamp lantern, et s'agissant de plantes proche des Lentilles-d'eau, à inflorescences ressemblant à des lanternes et poussant dans l'eau ou dans les marais. Lanterne-d'eau semble préférable à "Lysichite" ou "Lysichiton" d'usage assez difficile (art. 3.5), ou à "Arum-bananier", le rapport avec le Bananier étant lointain, autant du point de vue de la phylogénie que celui de la morphologie (art. 3.7).

Article 3. Adopter un NFN de rang générique qui soit adapté.

3.1. Le nom retenu doit être pourvu d'une étymologie en adéquation avec le taxon concerné (ex. 1, 2). Cette étymologie doit répondre à celle du nom scientifique seulement si ce dernier est basé sur une étymologie correcte (ex. 3). Lorsque le nom français fait référence à un nom scientifique auparavant usité pour ce genre, mais aujourd'hui considéré comme synonyme d'un autre genre, ce nom français peut être utilisé pour ce genre, à condition que le nom scientifique correspondant est inusité aujourd'hui (ex. 4).

Ex. 1. *Leontodon* = Liondent. Le nom français Liondent est la traduction directe du nom scientifique *Leontodon*, provenant du grec : leon- = lion ; -odon = dent). Ici, la traduction française est préférée au nom scientifique francisé (Léontodon).

Ex. 2. *Lolium* = Ray-grass (*Lolium perenne*, *L. rigidum*, *L. italicum* et leurs hybrides) et Ivraie (les autres espèces et leurs hybrides). Le nom de Ray-grass est un ancien nom anglais signifiant "ivraie fourragère", ce qui est tout à fait approprié, puisque ces plantes fourragères figurent parmi les plus utilisées en agriculture. Il est possible de considérer aujourd'hui que ce nom fait partie du patrimoine linguistique français, puisqu'il n'est plus en usage dans les pays anglophones, où il a été remplacé par "rye-grass" (littéralement : seigle fourrager). Tel que défini ici, le genre français Ray-grass semble bien séparé par la morphologie et par la phylogénie (constituant l'un des deux rameaux monophylétiques du genre *Lolium*, mais informations manquantes pour *L. canariensis* et *L. parabolicae*) de celui appelé Ivraie dont le nom provient des symptômes d'ivresse et d'intoxication causés par la consommation par inadvertance de leur grain, contenant des substances toxiques issues d'un champignon symbiotique. Ces ivresses et intoxications étaient fréquentes autrefois, quand l'une de ses espèces, *L. temulentum*, était une messicole répandue dans les champs de céréales et que ses grains étaient mêlés à la récolte de céréales et consommés.

Ex. 3. *Milium* = Millet. *Dichanthelium* et *Panicum* = Millet. Le *milium* des Romains, céréale bien connue aujourd'hui sous le nom de Millet, ou Millet commun, est aujourd'hui classé dans le genre *Panicum*. Et le *Milium* de la taxonomie moderne ne contient aucune plante cultivée comme céréale. Dans cette situation, l'adoption du nom français ne suit pas les noms scientifiques, dont l'étymologie est considérée comme incorrecte vis-à-vis de la constitution du mot français Millet, ce dernier ayant une origine bien plus ancienne que l'instauration de nomenclature scientifique. Par ailleurs, ce genre *Panicum* contient d'autres céréales, et forme avec *Dichanthelium* un groupe taxonomique cohérent (phylogénie et morphologie), au sein duquel la reconnaissance du Millet commun est difficile. Il est donc proposé d'étendre le nom de Millet à l'ensemble de ce groupe (art. 2.3).

Ex. 4. *Solenopsis* = Laurentie. Le nom de Laurentie provient de l'ancien nom scientifique donné à ce genre, *Laurentia*. L'application stricte des règles de nomenclature ayant engendré sa mise en synonymie avec *Lobelia*, le genre qu'il désignait est aujourd'hui nommé *Solenopsis*. Le nom français Laurentie peut être utilisé pour ce genre, car *Laurentia* est devenu un nom inusité.

3.2. Le nom retenu doit suivre les propositions de la réforme de l'orthographe de 1990 (ex. 1, 2, 3). Un nom français issu de la francisation d'un nom scientifique se terminant par -is, peut se terminer par la terminaison -e (ex. 4) ou -is (ex. 5), mais non par la terminaison -ide. La ligature "œ" est toujours conservée quand elle provient de la latinisation d'un patronyme tel que Koeler, Kōlpin ou Moench (ex. 6), et elle est conservée (ex. 7) ou remplacée par "é" (ex. 8) quand cette ligature a une autre origine. La ligature "æ" est quant à elle systématiquement remplacée par "é" (ex. 9). À noter que certains noms peuvent paraître contenir une ligature, alors qu'il n'est rien (ex. 10). Afin de respecter les principes généraux de la réforme de l'orthographe, les noms complètement francisés sont préférés aux noms qui le sont moins (ex. 11), sauf quand ces derniers sont bien mieux connus (ex. 12) ou bien quand le nom est basé sur un patronyme (ex. 13). Enfin, il est autorisé de réaliser une référence à l'étymologie de façon un peu différente par rapport à celle effectuée pour la constitution du nom scientifique, dans le but de mieux rappeler l'étymologie du nom ou de se rapprocher de l'usage (ex. 8).

Ex. 1. *Sorghum* = Sorgo. Il s'agit de la nouvelle orthographe proposée par la réforme de l'orthographe, remplaçant ainsi

l'ancienne orthographe Sorgho.

Ex. 2. *Nuphar* = Nénufar. Il s'agit de l'orthographe préconisée, aujourd'hui préférable à Nénuphar.

Ex. 3. *Allium* = Ail au sens large (incluant Ciboule, Ciboulette, Échalote, Oignon, Poireau). L'orthographe Oignon est préférée à Oignon, comme le préconise la réforme de l'orthographe.

Ex. 4. *Anaphalis* = Anaphale. Le nom d'Anaphalide est écarté. Parmi les deux noms restant (Anaphale et Anaphalis), le nom d'Anaphale semble, à l'usage, mieux se prêter à être suivi d'une épithète.

Ex. 5. *Agrostis* = Agrostis. *Crepis* = Crépis. *Picris* = Picris. Les noms Agrostide, Crépide et Picride sont écartés.

Ex. 6. *Koeleria* = Kœlérie. S'agissant d'un genre dédié au botaniste allemand Georg Ludwig Koeler (1764-1807), les variantes orthographiques Kélérie et Keulérie sont écartées. À noter qu'en français, les ligatures ne sont pas optionnelles, et l'écriture Koelérie est considérée comme fautive.

Ex. 7. *Oenanthe* = Œnanthe. Le nom de genre *Oenanthe* signifie fleur (anthos en grec) de vigne (oïnos en grec). Le nom français Œnanthe est ici préféré à celui d'Énanthe très rarement rencontré. On remarquera que de la même façon, la science (logos en grec) des vins (oïnos en grec) s'appelle l'œnologie.

Ex. 8. *Lagoecia* = Lagoécie. Le nom scientifique signifie gîte (oïkos en grec) du lièvre (lagos en grec), en référence aux fruits couverts de poils, la femelle du lièvre garnissant de ses propres poils son gîte afin de protéger sa portée. Comme le mot "économie" basé sur "*oeconomia*", la francisation de *Lagoecia* pourrait être Lagécie. Cependant, il est proposé de rappeler davantage l'étymologie de ce nom en ajoutant la lettre "o" de Lagos, et de retenir ainsi le nom français de Lagoécie pour ce genre, tel qu'il est souvent orthographié dans les ouvrages botaniques.

Ex. 9. *Aeluropus* = Éluropé. La variante orthographique Æluropé est écartée.

Ex. 10. *Zoegea* = Zoégée. Le nom scientifique *Zoegea*, créé par Linné, est dédié au botaniste danois Johan Zoëga (1742-1788). Ce nom scientifique ne contient donc pas de ligature.

Ex. 11. *Flaveria* = Flavérie. Le nom français Flavérie est préféré à celui de Flavéria.

Ex. 12. *Arnica* = Arnica. Le nom francisé Arnique, d'un emploi très rare, est écarté au profit de Arnica bien connu.

Ex. 13. *Rudbeckia* = Rudbéckie. Il s'agit d'un genre dédié au botaniste suédois Olof Rudbeck (1630-1702). La variante complètement francisée de Rudbèque, qui fut publiée par Lamarck en 1816 dans l'Encyclopédie méthodique, ne respecte pas le patronyme Rudbeck, et est écarté.

3.3. Les noms se terminant par -acée, -phyte, -phytine, -pside, -sperme, sont écartés, car ils peuvent prêter à confusion avec des taxons haut rang taxonomique.

Ex. 1. *Echinacea* = Échinacéa. Le nom français d'Échinacée est écarté, car il pourrait être interprété, surtout au pluriel, comme le nom d'une famille.

Ex. 2. *Corispermum* = Palisseau. Le nom de Corisperme est écarté, car il est pourvu de la même terminaison que les taxons de haut rang que sont les Gymnospermes et Angiospermes.

3.4. Adopter si possible un nom français qui soit proche du nom scientifique retenu, ou éventuellement d'un synonyme de celui-ci. Ces noms français proches du nom scientifique permettent de dresser des ponts plus aisés entre les deux nomenclatures.

Ex. 1. *Picea* = Épicéa. Les synonymes français "Épinette" et "Pruche" sont écartés.

Ex. 2. *Impatiens* = Balsamine. Un synonyme du nom scientifique *Impatiens* est *Balsamina*, et cette plante fait partie de la famille des Balsaminacées. Ce nom rappelle donc l'appartenance à la famille (voir art. 3.8).

3.5. Adopter si possible un nom français dont l'usage est aisé à l'écrit comme à l'oral. Cela est d'autant plus important, que le taxon est commun ou emblématique, et que l'usage de ce nom sera fréquent.

Ex. *Schkuhria* = Tacote. Le mot espagnol "Tacote" désigne l'espèce la plus commune de ce genre dans les régions hispanophones du monde, *Schkuhria pinnata*. Il est proposé d'adopter ce nom en nomenclature française normalisée, et de l'étendre à l'ensemble du genre. Le nom de Tacote semble en effet préférable à "Schkuhria" ou "Schkuhrie" d'un usage rebutant.

3.6. Adopter si possible un nom français dépourvu d'ambiguïté lexicale.

Ex. *Stipa* = Plumet. Le nom français "Stipe" est écarté, car le stipe désigne habituellement le faux tronc des Palmiers, ou plus généralement, en botanique ou en mycologie, le pied sur lequel repose un organe ou un ensemble d'organes. En

outre, le nom Plumet est bien connu (art. 3.7) et informatif (art. 3.8), la plupart des espèces présentant des arêtes plumeuses spectaculaires.

3.7. Adopter si possible un nom français qui soit bien connu et d'un usage répandu. Cela est d'autant plus important que le taxon est abondamment utilisé à des fins agricoles, sylvicoles, culinaires, ornementales, médicinales, artisanales ou industrielles. Il arrive fréquemment que chez de telles plantes, le nom générique français désigne seulement une espèce ou un taxon infra-spécifique. Cet usage est à conserver si possible, surtout si ce taxon contient de nombreux cultivars sélectionnés.

Ex. 1. *Allium* = Ail, Ciboule, Ciboulette, Échalote, Oignon et Poireau. Ces plantes alimentaires bien connues conservent ainsi leur nom d'usage.

Ex. 2. *Triticum* = Blé, Engrain, Amidonnier et Épeautre. Toutes les espèces de *Triticum* sont appelées Blés, excepté les principaux blés vêtus que sont : *T. monococcum* et espèces proches (les Engrains), *T. turgidum* subsp. *dicoccon* (l'Amidonnier) et *T. aestivum* subsp. *spelta* (l'Épeautre).

3.8. Adopter si possible un nom français donnant des informations sur le taxon. Il peut s'agir d'informations morphologiques (ex. 1, 2), chorologiques (ex. 2), ethnobotaniques (ex. 3), etc. Cette recommandation va également dans le sens de l'article 3.1 (respect de l'étymologie).

Ex. 1. *Pistia* = Laitue-d'eau. Il s'agit d'un nom décrivant bien la morphologie de la plante, ressemblant à une petite laitue flottant sur l'eau. Le nom *Pistia* est écarté.

Ex. 2. *Osteospermum* = Marguerite-du-Cap. Ce nom tiré du nom anglais Cape Daisy, rappelle qu'il s'agit de plantes ressemblant à des Marguerites et provenant de la région du Cap de Bonne-Espérance.

Ex. 3. *Saccharum* = Canne-à-sucre. Plantes bien connues sous ce nom, cultivées pour en extraire le saccharose (c'est-à-dire le sucre dans le sens usuel du terme).

3.9. Adopter si possible un nom simple (ex. 1). En cas d'adoption d'un nom composé, veiller à ce que l'usage reste aisé, y compris après l'ajout d'une épithète (ex. 2, 3).

Ex. 1. *Delphinium* = Dauphinelle. Ce nom semble préférable à Pied-d'alouette.

Ex. 2. *Thelypteris* = Fougère-des-marais. A l'échelle mondiale, le genre *Thelypteris* contient deux espèces, une espèce de grande taille (*T. palustris*) pouvant être appelée Grande Fougère-des-marais et une espèce de petite taille (*T. fairbankii*) pouvant être dénommée Petite Fougère-des-marais. Ce nom de genre est long, mais ne s'associe qu'à des épithètes courtes, et reste tout à fait manipulable dans la pratique.

Ex. 3. *Apera* = Jouet-du-vent. Les nom Apère ou Apéra sont écartés, le nom composé étant bien plus attractif et mémorable, et plus d'être descriptif (3.8). En outre, ce mot composé reste relativement court, et se prête bien à l'ajout d'une épithète.

Article 4. Propositions particulières concernant les genres hybrides (nothogenres).

4.1. Eviter si possible la nécessité de dénommer un nothogénre, en rassemblant en un seul genre les genres scientifiques parentaux du nothogénre.

Ex. *Anacamptis*, *Himantoglossum*, *Neotinea*, *Orchis*, ×*Anacamptorchis* (*Anacamptis* × *Orchis*), ×*Neotinacamptis* (*Anacamptis* × *Neotinea*), ×*Neotinorchis* (*Neotinea* × *Orchis*), ×*Orchimantoglossum* (*Himantoglossum* × *Orchis*) = *Orchis*. La réunion des genres *Anacamptis*, *Himantoglossum*, *Neotinea* et *Orchis*, basée sur la morphologie, la phylogénie et l'usage, permet également d'y réunir les nothogénres formés par ces genres : ×*Anacamptorchis*, ×*Neotinacamptis*, ×*Neotinorchis* et ×*Orchimantoglossum*.

4.2. Il est possible d'éviter la dénomination d'un nothogénre, en rattachant l'espèce à l'un des genres parentaux.

Ex. *Helianthus* = Hélianthe, Tournesol, Topinambour, Hélianthis, Héliambour. Toutes les espèces du genre *Helianthus* sont appelées Hélianthe, excepté le Tournesol (*H. annuus*), le Topinambour (*H. tuberosus*) et l'Hélianthis (*H. strumosus*). Les hybrides entre les Hélianthes et l'un des 3 autres genres français distingués (Tournesol, Topinambour et Hélianthis, tous considérés comme des îlots taxonomiques au sein des Hélianthes), sont rattachés au genre Hélianthe. Les hybrides entre le Tournesol d'une part, et le Topinambour ou l'Hélianthis d'autre part, sont inconnus en dehors d'expérimentations scientifiques et agronomiques, et ne sont pas nommés. Dans ces conditions, le seul nothogénre devant être nommé est l'hybride entre l'Hélianthis et le Topinambour (voir article 4.4., ex. 2).

4.3. En cas de reconnaissance d'un nothogène, il est recommandé d'adopter un nom déjà en usage, sauf quand ce nom prête à confusion.

Ex. \times *Schenodolium* = Grand-Festulolium. Ces hybrides entre *Schedonorus* et *Lolium*, auparavant rattachées au nothogène \times *Festulolium*, sont bien connus sous le nom de Festulolium, notamment par les agriculteurs, car il s'agit de plantes largement cultivées comme fourrage. Or, aujourd'hui, il s'agit de plantes classées par les uns dans le nothogène \times *Schedolium* (Flora gallica), et par les autres dans un genre *Lolium* élargi incluant. Les véritables \times *Festulolium* (*Festuca* \times *Lolium*, non signalés en France) sont donc des plantes différentes, et il est proposé d'appeler \times *Schenodolium* Grand-Festulolium, tout comme les *Schedonorus* qui les ont formées, anciennement appelées Fétuques, sont appelées des Grandes-Fétuques.

4.4. En cas de reconnaissance d'un nothogène dépourvu de nom français, adopter soit un nom issu de la francisation du nom scientifique ou d'un de ses synonymes (ex. 1), soit un nom issu de la combinaison des noms français des genres parentaux (ex. 2).

Ex. 1. \times *Serapirhiza* = Sérapihize. Ce nothogène entre le Sérapias (*Serapias*) et le Dactylorhize (*Dactylorhiza*) est nommé selon son nom scientifique.

Ex. 2. *Helianthus strumosus* \times *H. tuberosus* = Héliambour. Ce nothogène entre l'Hélianthis (*H. strumosus*) et le Topinambour (*H. tuberosus*) est nommé en combinant les deux noms français.

4.5. La NSR des hybrides reste à ce jour très imparfaite, soit par absence de nom ou, au moins, de nom correct pour certains genres hybrides (ex. 1, 2), soit par la détection que les spécimens types correspondants ne représentent pas l'hybride en question (ex. 3). Cela qui a pour conséquence que certains genres hybrides ne sont pas, pour l'instant, nommés en NFN.

Ex. 1. Un hybride entre *Orthilia* et *Pyrola*, incorrectement nommé *Pyrola* \times *llemasii*, a été décrit. Même si aucun spécimen d'herbier n'a été consulté, l'identification de cet hybride est mis en doute, car la description suggère une récolte d'herbier mêlant des fragments de *Pyrola minor* et d'*Orthilia secunda*. En conséquence, aucun NFN n'est proposé pour l'instant.

Ex. 2. Un hybride entre *Anisantha* et *Bromus*, incorrectement nommé *Bromus* \times *laagei*, a été obtenu artificiellement (entre les espèces *Anisantha tectorum* et *Bromus squarrosus*). Au vu des éléments bibliographiques consultés, il semble en effet que cet hybride existe ou, au moins, a existé, et le NFN générique Anisanthobrome est proposé pour classer cet hybride.

Ex. 3. \times *Carduogalactites* est supposé réunir les hybrides entre Galactitès (*Galactites*) et Chardon (*Carduus*). L'unique taxon signalé au sein de ce nothogène est \times *Carduogalactites ludoviciae*. Or, Burnat (1931, *Flore des Alpes maritimes*, 7 : 6), a cependant analysé la récolte d'herbier correspondant à ce taxon et l'a considérée comme une forme typique du Galactitès tomenteux (*G. tomentosus*). En conséquence, aucune preuve d'existence de cet hybride n'existe à ce jour, et aucun NFN n'est donné à ce taxon.

Article 5. Adopter un NFN complémentaire pour les genres en NSR dépourvus de NFN de contenu taxonomique équivalent.

5.1. En cas d'équivalence de contenu taxonomique entre le genre en NFN et le genre en NSR, le nom français normalisé désigne à la fois l'ensemble des espèces rattachées à ce genre en NFN, et à la fois le genre en NSR lui-même. Dans ce cas, aucun NFN complémentaire n'est nécessaire.

Ex. *Eupatorium* = Eupatoire. Le genre français Eupatoire contient les mêmes espèces que le genre scientifique *Eupatorium*. Le nom Eupatoire désigne donc à la fois l'ensemble de ces espèces, et le genre scientifique *Eupatorium* dans sa délimitation actuelle.

5.2. Si un nom de genre en NFN ne désigne qu'une partie du genre scientifique correspondant, ce NFN ne peut être utilisé tel quel pour désigner ce genre scientifique dans sa totalité. Pour désigner ce genre en NSR, un NFN complémentaire est nécessaire, constitué du NFN représentatif de ce genre (le NFN lié étymologiquement, ou en cas d'absence d'un tel nom, celui contenant l'espèce type), suivi de "au sens large" puis, éventuellement, d'une précision entre parenthèse, concernant les autres genres en NFN contenus dans ce genre scientifique, ces genres dans l'ordre alphabétique, et précédés de "incluant".

Ex. 1. *Lolium* = Ray-grass au sens large (incluant Ivraie). Ivraie et Ray-grass sont distingués au sein du genre *Lolium*. Aucun des NFN n'est étymologiquement issu du nom scientifique. L'espèce type du genre *Lolium* est *Lolium perenne* (le Ray-grass anglais). Le NFN Ray-grass est donc choisi pour désigner le genre scientifique.

Ex. 2. *Helianthus* = Hélianthe au sens large (incluant Héliambour, Hélianthis, Topinambour et Tournesol). Au sein du genre scientifique *Helianthus*, sont en effet distingués les genres en NFN suivants : Tournesol, Héliambour, Hélianthe, Hélianthis, Topinambour. Parmi ces NFN, Hélianthe est directement issu étymologiquement du nom scientifique, et est choisi pour désigner le genre dans son ensemble.

5.3. Si un genre en nomenclature française normalisée (NFN) désigne plusieurs genres proches en nomenclature scientifique retenue (NSR), ce NFN ne peut être utilisé pour désigner l'un des genres scientifiques en particulier. On peut cependant utiliser des NFN complémentaires constitué du nom français suivi de "pour partie", puis entre parenthèses, du nom de l'espèce type, "et autres", et le genre scientifique. Si le genre scientifique est monospécifique, la citation de l'espèce qu'elle contient suffit.

Ex. *Carduus* et *Tyrimnus* = Chardon. Ces deux genres scientifiques très proches morphologiquement et formant un ensemble monophylétique, sont réunis dans le genre français Chardon. Les espèces types des genres *Carduus* et *Tyrimnus* sont, respectivement, le Chardon penché (*Carduus nutans*, une des nombreuses espèces de ce genre) et le Chardon leucographe (*Tyrimnus leucographus*, seul espèce connue du genre *Tyrimnus*). En NFN, on peut désigner ces deux genres *Carduus* et *Tyrimnus*, respectivement ainsi : Chardon pour partie (Chardon penché et autres *Carduus*), Chardon pour partie (Chardon leucographe).

SECTION 4. APPLICATION AUX ESPÈCES ET AUX VARIATIONS D'ESPÈCES.

Art. 6. Adopter, si possible, un NFN binomial pour chaque espèce en NSR. Certaines sous-espèces et parfois des variations mineures d'espèces, peuvent également recevoir un NFN binomial, ainsi que plus exceptionnellement certains groupes d'espèces proches. Un NFN binomial doit aussi répondre aux caractéristiques exposées à l'art. 7.

6.1. Sauf exception (art. 6.2), pour chaque espèce en NSR, un nom binomial en NFN, est défini. Ce nom binomial est constitué du nom de genre auquel appartient l'espèce, suivi de l'épithète (ex. 1), ou plus rarement précédé de l'épithète (ex. 2). Cette épithète peut être constituée d'un ou plusieurs mots, ces mots pouvant être de diverses natures (nom, adjectif, etc.).

Ex. 1. *Mentha aquatica* = Menthe aquatique.

Ex. 2. *Vinca major* = Grande Pervenche. Dans les index, afin de ne pas séparer cette espèce des autres espèces de Pervenche, ce nom peut être noté : Pervenche (Grande).

6.2. Dans certains cas, il semble préférable de donner le même nom à des taxons de rang taxonomique différent mais pourvus du même type (ex. 1). Plus rarement, l'espèce, au sens de la NSR, est divisée en plusieurs genres français (ex. 2). Dans ces circonstances, il est alors nécessaire de recourir à un NFN complémentaire pour désigner précisément le taxon concerné. Ce NFN complémentaire est construit sur la base du taxon contenant le spécimen type de l'espèce, et suivi d'un commentaire (par exemple "au sens large"), et complété, éventuellement, de la liste alphabétique entre parenthèses des autres binoms qu'il contient, liste précédée du mot "incluant".

Ex. 1. *Echium italicum* = Vipérine d'Italie au sens large (incluant Vipérine de Bieberstein). *E. italicum* subsp. *italicum* = V. d'Italie. *E. italicum* subsp. *biebersteinii* = V. de Bieberstein. L'emploi de "au sens large" permet de signifier que l'espèce est constituée de taxons distincts dont l'épithète "d'Italie" ne peut s'appliquer à tous. Ici, la V. de Bieberstein est restreinte au Caucase et à la Crimée. Dans la pratique, en France, on nommera les plantes de ce groupe taxonomique "Vipérine d'Italie", puisque toutes les plantes françaises sont supposées appartenir à *E. italicum* subsp. *italicum*.

Ex. 2. *Triticum aestivum* = Blé tendre au sens large (incluant Blé hérisson et Grand Épeautre). Cette espèce contient notamment, d'après la taxonomie retenue actuellement, les trois sous-espèces suivantes : le Blé tendre (*T. aestivum* subsp. *aestivum*), le Blé hérisson (*T. aestivum* subsp. *compactum*) et le Grand Épeautre (*T. aestivum* subsp. *spelta*). Pour désigner l'espèce *T. aestivum* dans sa totalité, le NFN complémentaire ci-dessus est proposé, basé sur le nom de la sous-espèce type.

6.3. Des sous-espèce peuvent recevoir un nom binomial en NFN (ex. 1). Un nom binomial en NFN peut aussi être donné à des taxons de rang inférieur à la sous-espèce ; c'est le cas des taxons pour lesquels il existe de nombreuses différences morphologiques et qui ont souvent été différenciés à un rang de sous-espèce ou d'espèce (ex. 2), ou bien qui sont bien connues par le grand public ou très utilisés en agriculture, horticulture, arboriculture, maraîchage, etc. (ex. 3). Ce choix d'une nomenclature binomiale doit aussi respecter au mieux les usages et rester compréhensible (voir art. 7).

Ex. 1. *Eritrichium nanum* = Éritriche nain. *E. nanum* subsp. *nanum* = Éritriche des Alpes. *E. nanum* subsp. *jankae* = É. des Carpathes. Ces deux sous-espèces, qui présentent des aires de répartition bien caractéristiques, peuvent être nommées ainsi.

Ex. 2. *Pseudotsuga menziesii* = Douglas de Menzies. *P. menziesii* var. *menziesii* = Douglas vert. *P. menziesii* var. *glauca* = Douglas bleu. Ces deux variétés, qui présentent des différences morphologiques importantes et des aires de répartition bien différentes dans leur milieu naturelle, ont souvent été considérées comme des sous-espèces ou même des espèces distinctes, et méritent de recevoir un nom binomial en NFN.

Ex. 3. *Cichorium intybus* = Chicorée vivace. Cette espèce contient des plantes sauvages communes en Europe (pouvant être nommées Chicorées communes, caractérisées notamment par des racines minces et des feuilles très amères), et également de nombreux cultivars, regroupés en catégories informelles, et dont l'étude taxonomique ne semble pas avoir été réévaluée récemment, notamment : Chicorée pain-de-sucre (racine assez mince et feuilles larges emboîtées les unes dans les autres, consommées en salade) ; Chicorée italienne (racine moyennement épaisse et feuilles à nervure médiane large) ; Chicorée de Bruxelles (souvent appelée *C. intybus* var. *foliosus*, à racine très épaisse et nervure médiane des feuilles large, cultivée pour ses pousses blanches obtenues dans l'obscurité et appelées endives ou chicons).

6.4. Un groupe d'espèces peut recevoir un nom binomial en NFN lorsque les espèces qui le composent sont peu distinctes, et que seuls des spécialistes ou des personnes ayant accès à un matériel de laboratoire, peuvent les identifier. Bien souvent, ces groupes ont été traités en tant qu'espèces (au sens large) par le passé. Ce NFN, qui présente un aspect pratique indéniable, s'ajoute à ceux désignant les espèces contenues dans ce groupe.

Ex. *Portulaca oleracea* aggr. = Pourpier maraîcher. Cet agrégat correspond à *Portulaca oleracea* dans son ancienne délimitation (avant les travaux de Danin notamment), et contient des espèces aujourd'hui considérées comme distinctes, qui se différencient uniquement par leur génétique et par des détails morphologiques de leurs graines. Il s'agit notamment des Pourpier maraîcher de l'Idaho (*P. oleracea*, ayant pour synonyme *P. stellata*, ce dernier typifié sur une récolte de l'Idaho), le Pourpier maraîcher d'Hawaï (*P. granulostellulata*, typifié sur une récolte de l'archipel d'Hawaï), Pourpier maraîcher cultivé (*P. sativa*, autrefois cultivé) et Pourpier maraîcher commun (*P. trituberculata*, taxon le plus commun en Europe occidentale hors bassin méditerranéen).

6.5. Au sein de chaque taxon en NFN binomiale, il est possible de distinguer des taxons de rang inférieur. Ces derniers peuvent être nommés par un NFN binomial (ex. 1) ou par un NFN trinomial pourvu du même binom initial (ex. 2 ; se reporter à l'article 9 pour les règles concernant les NFN trinomiaux).

Ex. 1. Au sein de la Petite-Cigüe éthuse (*Aethusa cynapium*), on distingue les Petite-Cigüe commune (*A. cynapium* subsp. *cynapium*) et Petite-Cigüe des bois (*A. cynapium* subsp. *elata*, occupant les bois et beaucoup plus rare que le taxon précédent). La Petite-Cigüe commune comprend elle-même les Petite-Cigüe des jardins (*A. cynapium* f. *cynapium*, synonyme *A. hortense*) et Petite-Cigüe des moissons (*A. cynapium* f. *segetalis*).

Ex. 2. Au sein du Grand Éphédra (*Ephedra major*), on distingue les Grand Éphédra commun (*E. major* subsp. *major*, présent en France) et Grand Éphédra du Caucase (*E. major* subsp. *procera*, décrit du Caucase et absent de France).

Article 7. Pour le choix d'un nom binomial, adopter une épithète adaptée.

7.1. L'épithète choisie doit être compatible avec les caractéristiques de l'espèce, et même, si possible, mettre en exergue l'une de ses particularités (ex. 1, 2). On évitera cependant l'emploi d'épithète donnant une caractéristique commune à l'ensemble des espèces du genre (ex. 3).

Ex. 1. *Asclepias syriaca* = Asclépiade commune. Le nom d'Asclépiade de Syrie, tiré du nom scientifique, est erroné, car cette plante est originaire d'Amérique du Nord.

Ex. 2. *Lysimachia arvensis* = Mouron commun. Le nom de Mouron rouge souvent donné, est à écarté, du fait de la couleur variable des fleurs de cette espèce. Le nom de Mouron des champs est également incorrect du fait de l'existence d'une sous-espèce occupant d'autres milieux. Ce dernier nom est par contre tout à fait approprié pour *L. arvensis* subsp. *arvensis*.

Ex. 3. *Oreochloa disticha* = Fausse-Seslérie alpine. L'épithète "distique" ne caractérise pas l'espèce, mais le genre qui est en effet pourvu d'épillets distiques. S'agissant d'une espèce endémique des plissements alpins que sont les Pyrénées, les Alpes et les Carpates, le nom de Fausse-Seslérie alpine est proposé.

7.2. Lors de l'attribution d'une épithète, veiller à l'absence d'ambiguïté de celle-ci en référence potentielle à un nom scientifique d'une autre espèce (ex. 1), ou par utilisation répétée pour désigner plusieurs espèces (ex. 2). Cette évaluation de l'ambiguïté se fait à l'échelle du genre concerné (ex. 3). Quelques exceptions à cette règle peuvent cependant avoir lieu, lorsque des changements de nomenclature scientifique ont été effectués récemment, et que le nom français est très usité (ex. 4). À l'avenir, d'autres changements de nomenclature pourront apparaître du fait d'une typification ou d'une réévaluation de celle-ci, mais il est proposé que, sauf exception, les NFN retenus aujourd'hui restent en usage afin de satisfaire au besoin de stabilité de cette nomenclature.

Ex. 1. *Betula pendula* = Bouleau verruqueux. Cette espèce est souvent appelée Bouleau blanc, mais *B. alba* ne désigne pas cette espèce, et ce nom de Bouleau blanc, qui peut être une source d'ambiguïté, doit être abandonné.

Ex. 2. *Lepidium squamatum* = Passerage écailleuse. Le nom "corne-de-cerf" désigne de nombreuses plantes à feuilles ressemblant à des bois de cerf, et est donc d'un usage ambigu, y compris au sein des Passerages où il a pu désigner le Passerage didyme (*Lepidium didymum*).

Ex. 3. *Acer pseudoplatanus* = Érable sycomore. Au sein du genre Érable, l'épithète "sycomore" ne souffre d'aucune ambiguïté, et peut donc être utilisé. L'existence du genre *Sycomorus* (concernant des plantes appartenant à une autre famille) n'apporte aucune ambiguïté à cette épithète.

Ex. 4. *Angelica sylvestris* subsp. *bernardae* = Angélique des montagnes. Jusqu'en 2007, ce taxon a été nommé *Angelica montana* ou *Angelica sylvestris* subsp. *montana*. Cependant, la typification de ces noms a amené à considérer qu'il s'agit là de synonymes de *A. sylvestris* subsp. *sylvestris*, et c'est ainsi qu'un nouveau a été publié pour ce taxon montagnard (*A. sylvestris* subsp. *bernardae*). Le nom français d'Angélique des montagnes est malgré tout conservé, s'agissant d'une espèce bien connue sous ce nom, et méritant tout à fait cette appellation.

7.3. Dans le cas de l'utilisation d'une épithète tirée du nom scientifique, il est important de veiller au respect de l'étymologie de celle-ci (ex. 1), ainsi qu'à son orthographe qui a pu être modifiée lors du processus de latinisation ayant mené à la création du nom scientifique (ex. 2).

Ex. 1. *Ophrys bombyliflora* = Ophrys bombyle. Le Bombyle est un diptère pollinisateur ressemblant à la fleur de cette espèce. Cette espèce a souvent reçu le nom de Ophrys bombyx, mais il s'agit d'une erreur sémantique, le Bombyx étant en outre un lépidoptère sans rapport avec cette espèce d'Ophrys.

Ex. 2. *Erodium manescavii* = Érodium de Manescau. Il est à noter que le "u" final a été modifié en "v" comme la latinisation d'un nom le permet. Par erreur, cette épithète a souvent été retranscrite Manescot ou Manescaut.

7.4. Notamment lorsqu'une plante est commune ou bien connue (largement cultivée par exemple), il est fortement conseillé d'utiliser une épithète formant un nom de forme binomiale d'usage très commun (ex. 1) ou tiré d'un nom d'usage très commun (ex. 2), sauf si ce nom est erroné (voir art. 7.2).

Ex. 1. *Quercus pubescens* = Chêne pubescent. Ce nom français est de loin le plus répandu pour ce taxon et préféré à Chêne blanc, lui aussi très répandu.

Ex. 2. *Tanacetum balsamita* = Tanaisie balsamite. L'épithète provient du nom habituellement donné à cette plante bien connue (Balsamite).

7.5. Une épithète constituée d'un seul mot, et d'orthographe et prononciation simples, est préférable (ex. 1). Cependant, l'attribution d'une épithète doit se faire dans le contexte du binom (ex. 2), et des trinoms éventuels (ex. 3), afin d'obtenir un résultat aisé à utiliser au point de vue de la cohérence du nom, de l'orthographe et de la prononciation.

Ex. 1. *Achillea ptarmica* = Achillée sternutatoire. L'épithète "sternutatoire" semble plus facile à utiliser que les épithètes "ptarmique" ou "herbe-à-éternuer". D'une part, l'épithète "herbe-à-éternuer" est un mot composé un peu long à l'usage,

et d'autre part, l'épithète "sternutatoire" reste plus transparente à comprendre que "ptarmique", ce dernier étant en outre pratiquement absent des dictionnaires.

Ex. 2. *Cirsium arvense* = Cirse des champs. Ce nom semble plus aisé à manier que Cirse champêtre.

Ex. 3. *Poa pratensis* = Paturin des prés. *P. pratensis* subsp. *pratensis* = Paturin des prés commun. *P. pratensis* subsp. *irrigata* = Paturin des prés du littoral. *P. pratensis* subsp. *angustifolia* = Paturin des prés à feuilles étroites. Les trinoms obtenus restent ici assez courts et faciles à utiliser.

7.6. Le choix de l'épithète est aussi l'occasion de présenter un caractère discriminant qui peut servir à aider l'utilisateur à reconnaître la plante.

Ex. *Arum pictum* = Arum peint. Le nom d'Arum peint est assez informatif puisque c'est le seul *Arum* de France métropolitaine à présenter des feuilles toujours marquées de lignes blanchâtres.

Ex. *Spirodella polyrrhiza* (synonyme *Lemna major*) = Grande Lentille-d'eau. Il s'agit de la Lentille-d'eau la plus grande en France. Cette espèce est souvent appelée Lentille-d'eau à plusieurs racines, ce qui est également une caractéristique, mais ce nom est moins aisé à manier (art. 7.5).

7.7. En cas d'épithète française non appropriée ou absente des sources bibliographiques, il est possible de proposer, en veillant à ce que ce nom soit dépourvu d'ambiguïté, une épithète à partir du nom scientifique retenu ou d'un des synonymes (ex. 1), ou bien tirée d'éléments tels que la morphologie (ex. 2), la répartition (ex. 3), l'écologie (ex. 4), la localité type (ex. 5), une localité servant de référence (ex. 6), le nom de la personne l'ayant découvert ou l'ayant décrit (ex. 7).

Ex. 1. *Ornithogalum orthophyllum* (synonyme *O. etruscum*) = Ornithogale des Étrusques. Il ne s'agit pas d'une espèce caractérisée par ses feuilles raides, contrairement à ce que son nom scientifique indique.

Ex. 2. *Thelypteris palustris* = Grande Fougère-des-marais. Cette espèce est la plus grande connue du genre *Thelypteris*, et l'épithète "Grande" est proposé.

Ex. 3. *Oreochloa disticha* subsp. *disticha* = Fausse-Seslérie du mont Blanc. *Oreochloa disticha* subsp. *blanka* = Fausse-Seslérie des Pyrénées. Ces noms proviennent du fait que ces sous-espèces sont respectivement présentes uniquement dans le massif du mont Blanc (pour la France), et dans les Pyrénées. Ces noms sont préférables à Fausse-Seslérie distique et Fausse-Seslérie élégante souvent donnés respectivement à ces taxons, car le premier peut porter à confusion avec les autres espèces de Fausse-Seslérie (qui ont des épillets distiques), et le second passe sous silence la principale particularité de ce taxon qui est le seul représentant de ce genre dans les Pyrénées.

Ex. 4. *Rubus pedatifolius* = Ronce du tauzin. *R. pedatifolius* est un nom erroné, puisque cette espèce n'a pas de feuilles pédalées, mais au contraire digitées. Le seul nom synonyme, *R. clethrophilus*, littéralement "qui aime les aulnes", ne peut se traduire par Ronce des aulnes, à cause de l'existence d'un *R. alnicolus* qui mérite davantage ce nom. En outre, son écologie n'est que rarement similaire à celle de l'Aulne. Le nom de Ronce du tauzin est proposé, car cette espèce présente une grande aire de répartition assez équivalente au Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), où elle a l'habitude de s'abriter sous son ombrage.

Ex. 5. *Myosotis ×parviflora* = Myosotis de Hongrie. Cet hybride entre les *Myosotis sylvatica* et *M. arvensis*, et qui compte même parmi ceux ayant les plus grandes fleurs, est nommé selon sa localité type, situé à Sibiu en Hongrie.

Ex. 6. *Rubus macrophylloides* = Ronce de l'Oudon. Cette ronce est pour l'instant connue de deux localités, sa localité type (Étang Saint-Nicolas à Angers) qui ne peut servir à nommer l'espèce puisque de très nombreuses espèces ont été décrites de cette localité, et sa localité récemment découverte sur les boisements au bord de l'Oudon sur la commune de Segré-en-Anjou bleu, Maine-et-Loire.

Ex. 7. *Blitum ×tkalcsicsii* = Épinard de Melzer. Cette hybride a été décrit par H. Melzer ; "de Melzer" est une épithète plus aisée à prononcer que "de Tkalcsics" (art. 7.5), et il s'agit du seul Épinard décrit par cet auteur.

7.8. En cas d'un taxon non ou très mal connu, l'attribution d'un NFN peut être reportée au moment où des éléments sur les caractéristiques de ce taxon pourront être mis en évidence. En outre, ce n'est que lorsque ce taxon est reconnu par les botanistes, qu'une nomenclature française est réellement nécessaire.

Ex. *Rubus napophiloides* = ? Les seuls éléments fiables concernant ce taxon sont, à ce jour, le nom scientifique, la description initiale, les deux localités de référence, et des spécimens d'herbier correspondant à ces localités parmi lesquelles le type n'est pas désigné. Tant qu'une étude de réévaluation de ce taxon n'aura pas été réalisée, rien ne garantit qu'il ne s'agit pas là d'un taxon déjà décrit ailleurs sous un autre nom, ou bien d'un mélange de deux taxons proches qu'il faut différencier et dont l'un est à attribuer à ce nom.

Article 9. Propositions particulières concernant les hybrides.

8.1. Si les espèces ou sous-espèces parentes de l'hybride appartiennent au même genre en NFN, et qu'un NFN binomial est attribué à chacun d'eux, alors un NFN binomial est attribué à l'hybride selon les mêmes règles et recommandations que pour une espèce ou une sous-espèce, exposés à l'art. 7 (ex. 1).

Ex. *Symphytum* × *uplandicum* = Consoude de Russie. Il s'agit du nom français le plus couramment utilisé pour cet hybride entre la Consoude rude (*S. asperum*) et la Grande Consoude (*S. officinale*). Le nom de Consoude voyageuse est également cité, mais il est ambigu (art. 7.2), puisqu'il est basé sur le nom *S. peregrinum* qui est synonyme d'un autre taxon.

8.2. Si les espèces ou sous-espèces parentes de l'hybride appartiennent à deux genres différents en NFN, alors il s'agit de se reporter à l'art. 4 pour définir le genre en NFN, puis, pour définir l'épithète, de se reporter aux mêmes règles et recommandations que pour une espèce ou une sous-espèce exposés à l'art. 7.

Ex. *Schenodolium* × *loliaceum* = Grand-Festulolium commun. Cet hybride entre le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) et la Grande-Fétuque élevée (*Schenodorus arundinaceus*) appartient au genre en NFN appelé Grand-Festulolium (voir art. 4.3). Le NFN de l'hybride est ce nom de genre suivi de l'épithète "commun", s'agissant du taxon le plus commun en France (art. 7.3 appliqué ici).

8.3. La NSR des hybrides reste à ce jour très imparfaite, soit par absence de nom publié pour certains hybrides (ex. 1, 2), soit par la détection que les spécimens types correspondants ne représentent pas l'hybride en question (ex. 3), ce qui a pour conséquence que certains hybrides ne sont pas, pour l'instant, nommés en NFN. Pour les autres hybrides pourvus d'un NFN, le NFN doit être considéré comme correct tant que le nom scientifique sur lequel il repose est considéré comme correct également (ex. 4). En cas d'erreur du NSR détectée après la publication de la liste des NFN, le NFN peut être soit conservé, soit modifié, soit encore supprimé de la liste (ce dernier cas ayant lieu lorsque l'hybride ciblé par le NFN semble en réalité n'avoir jamais existé).

Ex. 1. *Carduus litigiosus* × *Carduus nigrescens*. Cet hybride n'est pas nommé en NFN, car il n'a pas été possible d'identifier une récolte ou une publication pouvant servir de base à la création d'un NFN.

Ex. 2. *Arum italicum* × *Arum maculatum* = Arum de Beuret. Le nom d'Arum de Beuret est proposé, car Eric Beuret a été l'un des premiers à mettre en évidence cet hybride, dans sa "Contribution à l'étude de la distribution géographique et de la physiologie des taxons affines di- et polyploïdes" publiée en 1977.

Ex. 3. *Brachypodium* × *pau*. Le nom donné à cet hybride entre le Brachypode rameux (*B. retusum*) et le B. à deux épis (*B. distachyon* sensu lato) semble erroné, car le matériel d'herbier original correspondent au B. à deux épis. En outre, l'existence même de cet hybride ne semble pas prouvée. En conséquence, aucun nom n'est donné à cet hybride pour l'instant.

Ex. 4. *Artemisia* × *hybrida* = Armoise hybride. Ainsi est nommé cet hybride entre l'Armoise commune (*A. vulgaris*) et l'Armoise des champs au sens large (*A. campestris*). Si une révision future de ce nom amène à considérer que *Artemisia* × *hybrida* concerne un autre taxon, le NFN sera à nouveau à évaluer.

SECTION 5. APPLICATION AUX VARIATIONS DE TAXONS POURVUS D'UN NFN BINOMIAL.

Art. 9. Adopter de préférence un NFN trinomial avec des épithètes adaptées, pour un taxon considéré comme une variation d'un taxon pourvu d'un NFN binomial, surtout si ce taxon est de rang taxonomique bas.

9.1. Au sein d'un taxon ayant reçu un NFN binomial, les taxons distingués peuvent recevoir un nom trinomial si ceux-ci forment un ensemble monophylétique. Le choix de l'attribution d'un nom trinomial peut être motivé par le fait que la dénomination des taxons contenus au sein de l'espèce sont souvent confondus sur le terrain, ou que la dénomination française binomiale est peu connue

ou inadaptée (ex. 2 et 3). L'attribution d'un nom trinomial est d'autant plus recommandée que le rang taxonomique est bas (ex. 1, 4), sauf si la plante est déjà bien connue sous un nom binomial (voir art. 6.3, ex. 2 et 3).

Ex. 1. *Rumex sanguineus* var. *viridis* = Rumex sanguin des bois. *R. sanguineus* var. *sanguineus* = Rumex sanguin des jardins. Ces taxons peu différenciés génétiquement, représentent des variations mineures qui consistent uniquement en la couleur des nervures des feuilles, vertes ou verdâtres chez le premier taxon sauvage rencontré dans les bois, rouge sang chez le second taxon cultivé pour l'ornement.

Ex. 2. *Symphytum officinale* = Grande Consoude. *S. officinale* subsp. *officinale* = Grande Consoude officinale. *S. officinale* subsp. *uliginosum* = Grande Consoude de Hongrie. Il s'agit de sous-espèces très proches morphologiquement, et il paraît naturel de nommer ces taxons en faisant référence à l'espèce à laquelle elles appartiennent.

Ex. 3. *Plantago major* = Plantain majeur. *Plantago major* subsp. *major* = Plantain majeur de Linné. *Plantago major* subsp. *pleiosperma* = Plantain majeur des fanges. Ce dernier nom, tiré d'un nom scientifique synonyme *P. limosa*, est tout à fait compatible avec l'écologie de cette plante. C'est un nom paraissant plus pratique à l'usage que "Plantain majeur à nombreuses graines" tiré du nom scientifique retenu. Un autre nom habituel donné à ce taxon, Plantain intermédiaire, est basé sur un nom scientifique (*P. major* subsp. *intermedia*) qui concerne en réalité un autre taxon. Cette nomenclature permet de respecter au mieux l'usage, car dans la pratique, on nomme Plantain majeur l'espèce au sens large, et non la sous-espèce type.

Ex. 4. *Viburnum opulus* cv. Roseum = Viorne obier boule-de-neige. Ce taxon bien connu sous ce nom, est une forme sélectionnée par l'Homme qui n'a en réalité que peu de valeur taxonomique. Un nom trinomial est donc particulièrement recommandé dans ce cas. En outre, la Viorne obier n'est pas la seule Viorne à présenter des inflorescences denses et blanches et à être appelées "boule-de-neige". L'indication du nom d'espèce dans le nom permet d'éviter les confusions.

9.2. L'attribution de l'épithète suit les mêmes règles et recommandations que pour un nom binomial. Cette épithète peut être soit choisie parmi les épithètes disponibles qui ont été données au taxon (se référer aux art. 7.1 à 7.6), soit créé si aucune épithète n'est disponible ou si celles qui le sont restent inadaptées (se référer à l'art. 7.7).

Ex. *Viola odorata* f. *albiflora* = Violette odorante à fleurs blanches. *Viola odorata* f. *serotina* = Violette odorante tardive.

9.3. L'épithète doit être située à la suite du nom binomial du taxon auquel la variation mineure appartient. L'inversion d'épithète n'est pas autorisée.

Ex. 1. *Veronica scutellata* var. *pilosa* = Véronique à écussons poilue. Ce taxon appartient à *Veronica scutellata* = Véronique à écussons.

Ex. 2. *Heracleum sphondylium* f. *stenophyllum* = Grande Berce à feuilles étroites. Ce taxon appartient à *Heracleum sphondylium* var. *sphondylium* = Grande Berce.

9.4. Si le taxon contient le spécimen type du taxon de rang taxonomique supérieur, l'épithète peut consister en l'indication de l'auteur ayant décrit ce taxon de rang supérieur (ex. 1, 2). Un taxon contenant le spécimen type peut également recevoir un nom selon les règles habituelles de l'art. 9.2 (ex. 3).

Ex. 1. *Viola odorata* f. *odorata* = Violette odorante de Linné. La Violette odorante (*Viola odorata*) a en effet été décrite par Linné, et l'ajout de l'épithète "de Linné" permet d'indiquer qu'il s'agit là de la plante telle qu'indiquée par Linné dans son sens le plus étroit. Cette Violette ne peut recevoir le nom de Violette odorante à fleurs violettes, car cette variété ne recouvre pas toutes les formes à fleurs violacées, du fait de l'existence de la Violette odorante tardive également à fleurs violettes (voir art. 9.2, ex.).

Ex. 2. *Dactylorhiza praetermissa* f. *praetermissa* = Dactylorhize négligé de Druce. Le Dactylorhize négligé (*D. praetermissa*) a pour basionyme *Orchis praetermissa* décrit par Druce. L'ajout de "de Druce" au nom d'espèce permet d'indiquer qu'il s'agit ici précisément de la plante telle que Druce l'avait décrite.

Ex. 3. *Veronica scutellata* var. *scutellata* = Véronique à écussons glabre. Cette variété s'oppose à la Véronique à écussons poilue, par le fait qu'elle est glabre, et c'est tout naturellement qu'elle peut recevoir ce nom.

9.5. Au sein de chaque taxon pourvu d'un NFN trinomial, il est possible de distinguer des taxons de rang inférieur, mais dans ce cas, ils doivent également être de forme trinomiale et basés sur le même NFN binomial de référence.

Ex. Au sein du Paturin des prés à feuilles étroites (*Poa pratensis* subsp. *angustifolia*), on distingue les Paturin des prés fin (*P. pratensis* f. *angustifolia*), P. des prés de Corse (*P. pratensis* f. *dolichophylla*, décrit de Corse) et P. des prés de Jordan (*P. pratensis* f. *jordanii*).

Article 10. Propositions particulières concernant les hybrides.

10.1. Si au moins un des taxons parents de l'hybride est pourvu d'un NFN trinomial, alors un NFN trinomial est généralement attribué à l'hybride.

Ex. L'hybride entre l'Asplénie noire (*A. adiantum-nigrum*) et l'Asplénie cunéiforme (*A. cuneifolium*) est appelée Asplénie noire-cunéiforme (*A. ×centovallense* sensu lato). Et pour l'hybride entre l'Asplénie noire commune (*A. adiantum-nigrum* var. *adiantum-nigrum*) et l'Asplénie cunéiforme de Viviani (*A. cuneifolium* subsp. *cuneifolium*), le nom retenu est Asplénie noire-cunéiforme de Centovalli (*A. ×centovallense* sensu stricto).

10.2. Si des taxons sont distingués au sein d'un hybride, ceux-ci peuvent être nommés par un NFN trinomial.

Ex. La Consoude de Russie (*Symphytum ×uplandicum* sensu lato) est l'hybride entre la Grande Consoude (*S. officinale*) et la Consoude rude (*S. asperum*). Au sein de cet hybride, on distingue la Consoude de Russie commune (*S. ×uplandicum* sensu stricto) et la Consoude de Russie bleue (*S. ×caeruleum*), cette dernière étant un rétrocroisement de cet hybride avec la Grande Consoude.

SECTION 6. RÈGLES ET RECOMMANDATIONS LINGUISTIQUES.

Article 11. Règles et recommandations concernant le vocabulaire utilisé.

11.1. Pour la constitution des noms français, l'utilisation d'un vocabulaire simple est recommandé (ex. 1). Toutefois, l'obtention de NFN courts et faciles à manier à l'écrit comme à l'oral étant également une priorité, un vocabulaire technique peut également être employé (ex. 2, 3).

Ex. 1. *Scilla bifolia* = Scille à deux feuilles. Le nom alternatif Scille bifoliée est écarté, car Scille à deux feuilles est mieux compréhensible d'un large public, tout en restant assez court. En outre, cette espèce ne contient pas de taxons de rang inférieur, et aucun NFN trinomial n'est formé à partir de ce nom français.

Ex. 2. *Drosanthemum floribundum* = Drosanthème floribond. L'adjectif floribond est préféré à la description "à fleurs nombreuses", car Drosanthème floribond est un nom court et plus aisé à prononcer que Drosanthème à fleurs nombreuses.

Ex. 3. *Platanthera bifolia* = Platanthère bifoliée. *Platanthera bifolia* subsp. *bifolia* = Platanthère bifoliée à petites fleurs. *Platanthera bifolia* subsp. *latiflora* = Platanthère bifoliée à grandes fleurs. L'emploi de l'adjectif bifolié permet de raccourcir la dénomination des sous-espèces contenues dans ce taxon.

11.2. Il est recommandé de retranscrire le caractère poétique des adjectifs employés dans les noms scientifiques, afin de permettre une meilleure connexion entre les NFN et les NSR (ex. 1). Toutefois, il est proposé de rectifier certains adjectifs : a) sylvestre et sauvage sont utilisés, respectivement, dans le sens de qui occupe les forêts, qui occupe les milieux naturels (ex. 2) ; b) méridional et austral sont employés pour des plantes qui occupent, respectivement, le sud de l'hémisphère nord et l'hémisphère sud (ex. 3) ; c) arborescent est à réserver à des plantes dépassant la taille humaine (ex. 4).

Ex. 1. *Cardamine heptaphylla* = Cardamine à sept feuilles. Il s'agit ici d'un nom poétique, car cette espèce est caractérisée par des feuilles divisées en sept segments foliaires ressemblant à autant de feuilles distinctes. On rencontre parfois le nom français Cardamine à sept folioles, mais il s'agit là d'une tentative malencontreuse de tendre vers l'exactitude scientifique, les folioles étant des organes qui ne se rencontrent pas chez les Brassicacées dont les Cardamines font partie. Des noms corrects au point de vue scientifiques pourraient être Cardamine à feuilles à sept segments, Cardamine à feuilles heptaséquées ou Cardamine heptaséquée. Mais il est ici proposé de conserver le nom bien connu et poétique de Cardamine à sept feuille.

Ex. 2. *Tulipa sylvestris* = Tulipe sauvage. Linné a donné le nom de *Tulipa sylvestris* à cette plante non pas pour indiquer qu'il s'agit d'une plante forestière, mais pour signaler que cette espèce est sauvage, contrairement à nombre d'autres Tulipes qu'il a nommé.

Ex. 3. *Tulipa sylvestris* subsp. *australis* = Tulipe sauvage méridionale. Cette espèce occupe le sud de l'Europe, et non l'hémisphère australe.

Ex. 4. *Viola arborescens* = Violette ligneuse. Le nom de Violette arborescente semble inapproprié pour cette plante ne dépassant pas 30 cm de haut.

11.3. L'emploi de l'adjectif "commun(e)" est employé selon une vision centrée sur la France métropolitaine, et n'est retenu que lorsqu'il s'agit d'un taxon soit très répandu sur ce territoire (ex. 1), soit du seul taxon ou du taxon le plus répandu parmi les taxons du groupe concerné (ex. 1, 2). Cet adjectif est de préférence écarté quand il s'agit d'une plante rare sur le territoire (ex. 3). La traduction des épithètes *vulgare* et *vulgaris* par "vulgaire" est écartée, car c'est un terme devenu péjoratif en français.

Ex. 1. *Calluna vulgaris* = Callune commune. Il s'agit d'une espèce commune en France, en plus d'être la seule espèce de Callune connue à ce jour.

Ex. 2. *Pinguicula vulgaris* = Grassette commune. Cette espèce est rare en France, mais il s'agit, parmi les Grassettes, de l'espèce couvrant le plus grand nombre de départements en France, et le nom usuel de Grassette commune conserve donc tout son sens.

Ex. 3. *Pulicaria vulgaris* = Pulicaire annuelle. Cette espèce, aujourd'hui en raréfaction en France, semble n'avoir jamais été commune sur le territoire. Elle a été appelée *Pulicaria vulgaris* par Gaertner probablement en raison du fait qu'elle était auparavant appelée *Inula pulicaria* par Linné. Le nom de Pulicaire annuelle est retenu, car, en plus d'être descriptif, ce nom est fréquemment employé.

11.4. L'emploi de l'adjectif "cultivé(e)" peut être utilisé pour les taxons connus uniquement à l'état cultivé (ex. 1). Mais cet adjectif doit être écarté pour les taxons connus à l'état sauvage (ex. 2).

Ex. 1. *Raphanus raphanistrum* subsp. *sativus* = Radis cultivé. Ce taxon, connu uniquement à l'état cultivé, peut être appelé Radis cultivé.

Ex. 2. *Coriandrum sativum* = Coriandre commune. Cette espèce est sauvage dans certaines zones du bassin méditerranéen, et le nom de Coriandre cultivée est donc écarté. Il serait en effet pour le moins étrange d'appeler "Coriandre cultivée" des individus de cette espèce observées dans leur milieu naturel.

11.5. Sauf si l'espèce est unique au sein de son genre, l'emploi de l'adjectif "vrai(e)" ou "véritable" pour l'épithète de NFN binomiaux est écarté, car il sous-entend que les autres espèces ne sont pas d'authentiques représentant de ce genre, ce qui n'est évidemment pas le cas (ex. 1). L'emploi de l'épithète "vrai(e)" ou "véritable" est également écarté pour l'épithète finale d'un NFN trinomial (ex. 2).

Ex. 1. *Aloë vera* = Aloès des Barbades. Il s'agit de l'une des 400 espèces d'Aloès, et elle ne mérite pas plus qu'une autre d'être appelée Aloès vraie. Le nom d'Aloès des Barbades est retenu, car ce nom fait référence au synonyme *Aloë barbadensis*.

Ex. 2. *Asplenium ×javorkae* nsubsp. *javorkae* = Asplénie de Jávorka hongrois. Il s'agit ici de l'Asplénie de Jávorka telle qu'elle a été décrite initialement, et on pourrait être tenté de l'appeler Asplénie de Jávorka véritable, par opposition aux autres nothosubsp., dont l'Asplénie de Jávorka dolomitique (*A. ×javorkae* nsubsp. *eglii*). Cependant, tous ces hybrides appartiennent bel et bien à l'Asplénie de Jávorka (*A. ×javorkae*), et il ne fait pas de sens considérer que l'un des taxons qu'il contient appartient plus authentiquement à cet hybride qu'un autre.

11.6. Pour la constitution des noms, il est recommandé d'éviter les pléonasmes (ex. 1) ainsi que les oxymores (ex.2).

Ex. 1. *Echinophora spinosa* = Échinophore des dunes. Le nom d'Échinophore épineux est écarté car le nom de genre signifie lui-même "qui porte des épines". En outre, l'épithète "épineux" n'a pas beaucoup de sens, sachant que toutes les espèces de ce genre sont épineuses (art. 7.1).

Ex. 2. *Aethusa cynapium* subsp. *elata* = Petite-Cigüe des bois. Le nom de Petite-Cigüe des bois est préféré à celui de Petite-Cigüe élevée tiré du nom scientifique, car ce dernier est un oxymore.

SECTION 7. RÈGLES ET RECOMMANDATIONS TYPOGRAPHIQUES.

Article 12. Règles et recommandations concernant les majuscules. Les règles typographiques utilisées pour orthographier les noms sont celles recommandées par le « *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* », Imprimerie nationale, 1990 (ISBN 2-11-081075-0) et ses récentes rééditions. L'application de ces règles en botanique et zoologie est détaillée sur le site Wikipédia à la page « Conventions typographiques ».

12.1. Afin de respecter les règles habituelles de l'orthographe, les noms propres que sont les régions naturelles (ex. 1), les régions administratives (ex. 2) et les noms de personnes (ex. 3), prennent obligatoirement une majuscule.

Ex. 1. *Phyteuma pyrenaicum* = Raiponce des Pyrénées.

Ex. 2. *Peucedanum gallicum* = Peucedan de France.

Ex. 3. *Dianthus seguieri* = Œillet de Séguier.

12.2. Aux majuscules obligatoires (article précédent), s'ajoutent, dans le contexte d'un texte scientifique, les majuscules recommandées suivantes : a) à chaque NFN uninomial (genre, tribu, famille, ordre, classe, etc.) (ex. 1) ; b) au nom de genre de chaque NFN binomial (espèce, sous-espèce, etc.) et trinomial (ex. 2), mais non au nom d'un genre présent dans l'épithète (ex. 3) ; c) à l'épithète si celle-ci précède le nom de genre (ex. 4). Il est à noter que dans le cas de noms composés, seul le premier mot prend une majuscule, excepté si il est précédé de Fau(x)(sse), Petit(e) ou Grand(e), mots qui prennent également une majuscule (ex. 5).

Ex. 1. Rosales = ordre des Rosales. Urticaceae = famille des Urticacées. *Urtica* = une Ortie.

Ex. 2. *Populus nigra* = un Peuplier noir. *Hyacinthus orientalis* = une Jacinthe d'Orient.

Ex. 3. *Nectaroscilla hyacinthoides* = une Scille fausse-jacinthe. *Viburnum opulus* = une Viorne obier.

Ex. 4. *Heracleum sphondylium* var. *sphondylium* = une Grande Berce. *Vinca minor* = une Petite Pervenche.

Ex. 5. *Scorzoneroïdes autumnalis* = un Faux-Liondent d'automne. *Acacia dealbata* = un Grand-Mimosa d'hiver.

12.3. Pour désigner un organisme hors d'un contexte scientifique, par exemple dans un texte littéraire, seules les majuscules obligatoires sont conservées. Cela permet d'indiquer que ces noms ne désignent pas les organismes avec la même rigueur.

Ex. « J'ai vu cinq cyclamens et un cyclamen pourpre », c'est-à-dire cinq cyclamens et un de couleur pourpre. En revanche, si l'on désire mentionner une espèce précise, il est souhaitable de mettre une majuscule. Exemple : « J'ai vu cinq Cyclamens, dont un Cyclamen pourpre », c'est-à-dire cinq plantes du genre *Cyclamen* dont un de l'espèce *Cyclamen purpurascens*). Cet exemple provient de Wikipédia.

SECTION 8. GENRE GRAMMATICAL ET ACCORD EN NOMBRE.

Article 13. Règles concernant le genre grammatical.

13.1. Le genre grammatical des NFN de rang supérieur au genre est féminin (ex. 1), sauf pour les noms se terminant par -phyte, -pside, -sperme qui sont masculins (ex. 2).

Ex. 1. Monocotyledones pro parte = une Monocotylédone. Asterales pro parte = une Astérale. Betulaceae pro parte = une Bétulacée. Poineae pro parte = une Poïnée.

Ex. 2. Pteridophyta pro parte = un Ptéridophyte. Magnoliopsida pro parte = un Magnoliopside. Angiospermae pro parte = un Angiosperme.

13.2. Un NFN de rang égal au genre est soit féminin (ex. 1), soit masculin (ex. 2), indépendamment du genre grammatical du nom scientifique correspondant. Dans les listes de référence, il est recommandé d'indiquer le genre grammatical pour que l'utilisateur puisse employer ce nom sans faire de faute d'accord.

Ex. 1. *Impatiens* = une Balsamine. *Fumaria* = une Fumeterre. *Hyssopus* = une Hysope.

Ex. 2. *Castanea* = un Châtaignier. *Buddleja* = un Buddléia. *Quercus* = un Chêne

13.3. Chaque NFN de rang inférieur au genre est de même genre grammatical que le genre en NFN auquel il appartient, et l'épithète s'accorde si celle-ci est un adjectif (ex. 1). L'épithète ne s'accorde pas si elle consiste en un nom (ex. 2), un mot composé (ex. 3) ou une courte description composée de plusieurs mots (ex. 4).

Ex. 1. *Viola odorata* = une Violette odorante. *Quercus ilex* = un Chêne vert.

Ex. 2. *Quercus petraea* = un Chêne rouvre. *Viburnum tinus* = une Viorne tin.

Ex. 3. *Euphorbia helioscopia* = une Euphorbe réveille-matin. *Robinia pseudoacacia* = un Robinier faux-acacia.

Ex. 4. *Phillyrea angustifolia* = une Filaire à feuilles étroites. *Viola riviniana* = une Violette de Rivinus.

Article 14. Règles concernant l'accord en nombre.

14.1. Un NFN uninomial de rang taxonomique supérieur au genre s'emploie au pluriel pour désigner le taxon dans son ensemble, et s'emploie au singulier pour désigner une appartenance à ce taxon, comme indiqué dans l'art. 1.2 (se reporter à cet article pour des exemples). Un NFN de rang taxonomique égal ou inférieur au genre s'emploie au singulier pour désigner soit un individu appartenant à ce taxon (ex. 1), soit le taxon dans sa totalité (ex. 2) ; et s'emploie au pluriel pour désigner plusieurs individus appartenant à ce taxon (ex. 3).

Ex. 1. L'arbre que j'ai planté aujourd'hui est un Chêne vert.

Ex. 2. Le Chêne vert est un arbre sempervirent.

Ex. 3. Il y a plusieurs Chênes verts dans cette propriété.

14.2. Un NFN uninomial de rang taxonomique égal au genre, et la partie générique d'un NFN binomial ou trinomial, s'accordent en nombre (ex. 1), sauf rares exceptions (ex. 2). Lorsque le NFN uninomial (ou la partie générique d'un NFN binomial ou trinomial) est composé, seule la partie du nom impliquant directement la plante s'accorde en nombre (ex. 3).

Ex. 1. Une Balsamine, des Balsamines.

Ex. 2. Un Ray-Grass, des Ray-Grass.

Ex. 3. Une Lentille-d'eau, des Lentilles-d'eau. Une Canne-à-sucre, des Cannes-à-sucre. Une Herbe-à-éléphant, des Herbes-à-éléphant. Un Charme-houblon, des Charmes-houblons.

14.3. L'épithète d'un NFN binomial ou trinomial s'accorde en nombre si celle-ci est un mot simple, qu'il s'agisse d'un adjectif (ex. 1) ou d'un nom (ex. 2). Si l'épithète est un mot composé ou bien est composée de plusieurs mots, celle-ci est invariable (ex. 3).

Ex. 1. Une Violette odorante, des Violettes odorantes. Une Hysope officinale, des Hysopes officinales.

Ex. 2. Un Érable sycomore, des Érables sycomores. Un Viorne obier, des Viornes obiers.

Ex. 3. Une Euphorbe réveille-matin, des Euphorbes réveille-matin. Un Peucedan de France, des Peucedans de France. Une Filaire à feuilles étroites, des Filaires à feuilles étroites. Un Robinier faux-acacia, des Robiniers faux-acacia.

Sources bibliographiques

Bonnier G. & G. de Layens, 1909 - *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique*, Nouvelle édition revue et corrigée. Ministère de l'Education Nationale, Librairie générale de l'enseignement, Paris.

Bonnier G. & R. Douin, 1912-1935 - *Flore complète illustrée en couleurs de la France, Suisse et Belgique (comprenant la plupart des espèces d'Europe)*, 13 vol. Ministère de l'Education Nationale, Librairie générale de l'enseignement, Paris.

Boullet V., 2011 - *Inventaire de la flore vasculaire du Nord- Pas- de- Calais*, extrait de la page IV sur la façon de nommer les plantes en français.

Brummitt R.K., Powel C.E., 1992 - *Authors of Plant Names*. Royal Botanical Garden, Kew, England.

Coste H., 1900-1906 - *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*, 3 tomes, Paul Klincksieck, Paris.

Durécu M., 2011 - *Établissement d'un guide de nomenclature normalisé en français pour les trachéophytes de France métropolitaine*, Mémoire de Master 1- Biodiversité végétale tropicale (B.V.T)

Ferrari J.- P., 1984 - *Dictionnaire étymologique de la flore française*, Editions Lechevalier, Paris

Fournier P., 1961 - *Les quatre flores de France, Corse comprise*, Nouveau tirage avec compléments, corrections et tables. Lechevalier, Paris.

Geerinck D., 2004 - Les noms francophones des genres d'Anthophytes en Belgique, *Taxonomia* **13** : 5- 15

Grandtner M.M., Beaulieu M.- A., 2010 - Quelques principes de normalisation des noms botaniques français : les arbres d'Amérique du Nord, *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal* **55** : 558–568

Jauzein P., 1995 - *Flore des champs cultivés. Techniques et pratiques*, INRA Paris

Lamoureux G., 2002 - Noms français des plantes, suivi de Pourquoi la minuscule ?, *in*: Guide d'identification, flore printanière, Fleurbec éditeur, Québec, Canada, pp. 16–25

Lavoie A. 2012 - Les noms français des bryophytes du Québec- Labrador, Canada : Anthocérotes et Hépatiques, *Carnets de bryologie* **2** : 1–11.

Lavoie A., 2014 - Les noms français des bryophytes du Québec- Labrador, Canada : Mousses, *Carnets de bryologie* **6** : 1- 17

Mathieu D., Durécu M., Mercier D., Mathez J., Chauvet M., 2015 - Guide de nomenclature des noms normalisés en français pour les plantes Trachéophytes de France métropolitaine. Code NFN Version 2.4 - novembre 2014. *J. Bot. Soc. Bot. France* **70** : 1-5.

McNeil J., 2012 - *International Code of Nomenclature for Algae, Fungi and plants (Melbourne Code)*, Koeltz Scientific Books

Prelli R., 1985 - *Guide des Fougères et des plantes alliées*, Lechevalier, Paris

Rameau J.C. et coll., 1989 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 1. Plaines et collines*, Institut pour le développement forestier, Paris.

Rameau J. C. et coll., 1993 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 2. Montagnes*, Institut pour le développement forestier, Paris.

Rameau J. C. et coll., 2008 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 3. Région méditerranéenne*, Institut pour le développement forestier, Paris.

Reduron J.- P., 2007 - Ombellifères de France. Monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française, *Bulletin de la Société Botanique du Centre- Ouest, Nouvelle série spécial* **26**: 1- 564, **27**: 565- 1141, **28**: 1143- 1726.

Reduron J.- P., 2008 - Ombellifères de France. Monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française, *Bulletin de la Société Botanique du Centre- Ouest. Nouvelle série spécial*, **29**: 1727- 2348, **30**: 2349- 3004

Rovea J., 2011 - *Noms recommandés par le comité pour les noms français des champignons*, en ligne sur le site www.mycofrance.fr/wp-content/uploads/Chapeau_SMF_MAJ_2011.pdf

Stearn W.T., 2004 - *Botanical Latin*, Timber Press, 4ème édition

Wikipédia 2014 - Comment trouver et traiter les noms français ou scientifiques

Wikipédia 2014 - Conventions typographiques

Annexe 1. Définitions des termes utilisés dans ce document

Classe : rang taxonomique supérieur à l'ordre. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale, et se reconnaît par sa terminaison en -psides. La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Cohérence phylogénique : au sens de ce code, un ensemble cohérent au point de vue de la phylogénie, est un ensemble idéalement monophylétique, c'est à dire constitué de la totalité d'un rameau de l'arbre du vivant, mais pouvant être aussi ; a) paraphylétiques, c'est à dire constitué de plusieurs rameaux successifs au sein de l'arbre du vivant ; b) polyphylétique, c'est à dire constitué de la totalité d'un rameau de l'arbre du vivant, à l'exception d'un groupe d'espèce monophylétique ou plus exceptionnellement de plusieurs groupes monophylétiques.

Concept taxonomique : description de ce qui a été reconnu comme étant un taxon, notamment en ce qui concerne la morphologie et la biologie, et les caractères distinctifs vis-à-vis des autres taxons. Un concept taxonomique ne coïncide pas toujours avec le taxon tel qu'il est réellement dans toute sa variabilité, ou dans sa délimitation naturelle. Il est apparu récemment, par exemple, qu'il était erroné de considérer les Cupressacées et les Taxodiacées comme deux familles distinctes. On considère aujourd'hui cet ensemble comme une seule famille, appelée Cupressacées, mais pourvue de caractéristiques différentes par rapport à l'ancien concept taxonomique appelé Cupressacées : il s'agit là d'un nouveau concept taxonomique. Le taxon, lui, a toujours existé : nous ne faisons que le découvrir.

Cultivar : rang taxonomique inférieur à l'espèce, non régulé par le Code de Melbourne (McNeill et al., 2012), désignant un taxon sélectionné par l'homme pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ou l'arboriculture. En NFN, la nomenclature de ce rang est binomiale ou trinomiale selon les taxons, comme chez la variété (voir Variété).

Espèce : en NSR, l'espèce est définie comme étant l'unité de base du vivant, et est pourvu d'un nom scientifique binomial (genre + épithète). Les espèces peuvent être regroupées en groupes, agrégats, séries, sous-sections, sections, sous-genres et genres, et être divisées en sous-espèces, variétés, sous-variétés, formes et cultivars. Elles peuvent aussi se croiser entre elles pour former des hybrides (ou notho-espèces) souvent plus ou moins stériles. En NFN, un binom peut désigner une espèce en NSR (ex. : le Chêne chevelu, strictement équivalent à *Quercus cerris*), mais peut aussi désigner une sous-espèce, un hybride, et parfois également une variété ou un taxon de rang taxonomique inférieur. Un binom en NFN peut aussi désigner un groupe de plusieurs espèces [ex. : le Pourpier maraîcher, correspondant à l'agrégat de *Portulaca oleracea*, qui contient notamment le Pourpier maraîcher de l'Idaho (*P. oleracea*), le Pourpier maraîcher d'Hawaï (*P. granulatostellulata*), le Pourpier maraîcher commun (*P. trituberculata*), etc.].

Famille : rang taxonomique supérieur au genre et à la tribu. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale, et se reconnaît par sa terminaison en -acées. La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Forme : rang taxonomique inférieur à la variété, désignant une variation mineure d'un point de vue taxonomique. En NFN, la nomenclature de ce rang est binomiale ou trinomiale selon les taxons, comme chez la variété (voir Variété).

Genre : en NSR, le genre est défini comme le principal rang taxonomique intermédiaire entre la famille et l'espèce (exemple : le genre *Quercus*), et est pourvu d'un nom uninomial. En NFN, le genre correspond souvent au genre en NSR (ex. : le Chêne, strictement équivalent au genre *Quercus*), mais peut aussi en représenter une partie (ex. : le Framboisier, au sein du genre *Rubus*), ou avoir une délimitation plus large et inclure plusieurs genres (ex. : le Chiendent, incluant les

genres *Agropyron*, *Elymus* et *Elytrigia*). En NFN comme en NSR, tous les rangs taxonomiques inférieurs sont de structure binomiale ou trinomiale, et tous les rangs supérieurs sont de structure uninomiale.

Groupe de cultivars : rang taxonomique inférieur à l'espèce, non régulé par le Code de Melbourne (McNeill et al., 2012), désignant un ensemble de cultivars présentant des caractéristiques communes. En NFN, la nomenclature de ce rang est binomiale ou trinomiale selon les taxons, comme chez la variété (voir Variété).

Nom français : au sens de ce document, nom français ou d'usage accepté en français, désignant un ou plusieurs taxon(s) du monde vivant. Au sein des noms français, on distingue les noms vernaculaires, les noms vulgaires et les noms français normalisés.

Nom français normalisé : au sens de ce document, nom français (voir ce terme) défini selon les recommandations du présent document.

Nom scientifique : nom latin ou de forme latinisée, tel que défini actuellement par l'International Code of Nomenclature for algae, fungi and plants publié en 2012 (McNeill et al., 2012).

Nom scientifique retenu : au sens de ce document, nom scientifique (voir ce terme) retenu dans le cadre du référentiel taxonomique TAXREF pour désigner un taxon précis.

Nom vernaculaire : nom usuel, en langue locale, désignant un ou plusieurs taxons. Il peut s'agir d'un nom français (voir ce terme), si ce nom vernaculaire est de cette langue.

Nom vulgaire : nom scientifique traduit dans une langue donnée. Ces noms sont généralement utilisés davantage par les spécialistes que par le grand public.

Ordre : rang taxonomique supérieur à la famille. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale, et se reconnaît par la terminaison en -ales. La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Rang taxonomique : niveau d'appréciation de différenciation biologique dans lequel se place un taxon donné. Par exemple, le taxon regroupant toutes les plantes à fleurs (nommé Angiospermes) se place dans un niveau d'appréciation très élevé de différenciation biologique, le rang taxonomique de l'embranchement, car il s'agit de plantes pourvues d'une biologie bien différente des autres groupes de plantes, et notamment du groupe appelé Gymnospermes situé dans ce même rang taxonomique.

Sous-classe : rang taxonomique intermédiaire entre la classe et l'ordre. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale. Du fait de l'usage relativement peu fréquent de cette nomenclature et de la terminaison en -idées pouvant se rencontrer chez des taxons d'autres rangs, il est nécessaire de préciser le rang du taxon désigné (ex. : sous-classe des Rosidées). La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Sous-espèce : en NSR, rang taxonomique intermédiaire entre l'espèce et la variété. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est systématiquement binomiale et n'est pas différenciée de celle de l'espèce (voir Espèce).

Sous-famille : rang taxonomique intermédiaire entre la famille et la tribu. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale, et se reconnaît par la terminaison en -oïdées. La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Sous-tribu : rang taxonomique intermédiaire entre la tribu et le genre. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale. Du fait de l'usage relativement peu fréquent de cette nomenclature et de la terminaison en -inées pouvant se rencontrer chez des taxons d'autres rangs, il est nécessaire de préciser le rang du taxon désigné (ex. : sous-tribu des Paspalinées). La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Taxon : groupe d'individus pourvus de caractéristiques communes (biologie, morphologie, etc.) et

considérés par les taxonomistes comme formant une unité distincte, à un niveau d'appréciation de différenciation biologique donné (voir Rang taxonomique). Défini ainsi, le taxon désigne donc une réalité concrète (un ensemble d'individus), à ne pas confondre avec le concept taxonomique (voir ce terme) qui en est la compréhension et la description issues de la perception qu'il est possible d'en avoir.

Taxonomie : science ayant pour objet la description des êtres vivants et leurs regroupements selon leurs affinités notamment morphologiques et biologiques, en unités appelés taxons (voir ce terme).

Tribu : rang taxonomique supérieur au genre. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est uninominale. Du fait de l'usage relativement peu fréquent de cette nomenclature et de la terminaison en -ées pouvant se rencontrer chez des taxons d'autres rangs, il est nécessaire de préciser le rang du taxon désigné (ex. : tribu des Cercidées). La NFN suit la NSR en ce qui concerne la délimitation taxonomique.

Variété : en NSR, rang taxonomique inférieur à l'espèce, mais supérieur à la forme. En NFN, la nomenclature des taxons de ce rang est variable : certaines variétés sont nommées selon une structure binomiale (comme l'espèce et la sous-espèce), si elles correspondent à des plantes morphologiquement très distinctes, ou si ont été souvent considérée comme un taxon de grande valeur par la communauté scientifique (*Pseudotsuga menziesii* var. *menziesii* = Douglas vert) ; d'autres variétés sont nommées selon une structure trinomiale, en étant rattachées au nom du taxon supérieur (espèce ou sous-espèce) dans lequel elles sont classées (ex. *Viola odorata* var. *albiflora* = Violette odorante à fleurs blanches).

Annexe 2. Correspondance des articles entre la précédente version (2.4) et cette version (3.0).

Version 2.4 -> Version 3.0	Art. 3.1.2 -> art. 7.1-7.2
Section 1 -> Section 1	Art. 3.2 -> art. 7.3
Art. 1.1 -> principes 1	Art. 3.2.1 -> art. 7.3
Art. 1.2 -> principes 2, 5	Art. 3.2.1.1 -> art. 7.3
Art. 1.3 -> principe 3	Art. 3.2.1.1.1 -> art. 7.3
Art. 1.4 -> principes 7, 8	Art. 3.2.1.1.2 -> art. 7.3
Art. 1.5 -> principe 2	Art. 3.2.1.2 -> art. 7.1
Section 2 -> Section 3	Art. 3.2.2 -> art. 7.6
Art. 2.1 -> art. 2.1	Art. 3.2.3 -> art. 7.7
Art. 2.1.1 -> art. 2.2	Art. 3.2.4 -> art. 7.2 (règle différente !)
Art. 2.1.1.1 -> art. 2.2	Art. 3.2.6 -> art. 7.5
Art. 2.1.1.2 -> art. 2.2	Art. 3.3 -> art. 7.5
Art. 2.1.1.3 -> art. 2.2	Art. 3.4 -> art. 7.2
Art. 2.1.2 -> art. 3	Section 4 -> section 5
Art. 2.1.2.1 -> art. 3.2	Art. 4.1 -> art. 6.1
Art. 2.1.2.2 -> art. 3.7	Art. 4.1.1 -> art. 6.1
Art. 2.1.2.3 -> art. 2.3	Art. 4.1.2 -> art. 6.1
Art. 2.1.3 -> art. 2	Art. 4.2 -> art. 6.3, art. 9, 9.2
Art. 2.1.3.1 -> art. 2	Art. 4.2.1 -> art. 9, 9.2
Art. 2.1.3.1.1 -> art. 2.4	Art. 4.2.2 -> art. 6.3
Art. 2.1.3.1.2 -> art. 2.1	Art. 4.2.3 -> art. 9, 9.4 (règle différente !)
Art. 2.1.3.1.3 -> art. 2.1	Art. 4.3 -> art. 8
Art. 2.1.3.2.1 -> art. 2.1	Section 5 (plantes cultivées) -> absent
Art. 2.1.3.2.2 -> art. 2.3	Art. 5 -> art. 3.7, art. 6.3, art. 7.4
Art. 2.2 -> art. 3.4-3.6	Section 6 -> section 7
Art. 2.3 -> art. 3.9	Art. 6.1 -> art. 12
Art. 2.4 -> art. 4	Art. 6.2 -> art. 12.2-12.3
Art. 2.4.1 -> art. 4.1-4.2	Art. 6.3 -> art. 12.1 (règle différente !)
Art. 2.4.2 -> art. 4.3-4.4	Section 7 -> section 8
Section 3 -> section 4	Art. 7.1 -> art. 13
Art. 3.1 -> art. 7.4	Art. 7.2 -> art. 14
Art. 3.1.1 -> art. 7.4	

Annexe 3. Correspondance des articles entre cette version (3.0) et la version précédente (2.4).

Version 3.0 -> version 2.4	Art. 6. -> art. 3, art. 4.1
Section 1 -> Section 1	Art. 6.1 -> art. 4.1, 4.1.1, 4.1.2
Principe 1 -> art. 1.1	Art. 6.2 -> nouveau
Principe 2 -> art. 1.2, 1.5	Art. 6.3 -> art. 4.2, 4.2.2, art. 5
Principe 3 -> art. 1.3	Art. 6.4 -> nouveau
Principe 4 -> nouveau	Art. 6.5 -> nouveau
Principe 5 -> art. 1.2	Art. 7 -> art. 3
Principe 6 -> nouveau	Art. 7.1 -> art. 3.1.2, 3.2.1.2
Principe 7 -> art. 1.4	Art. 7.2 -> art. 3.1.2, 3.2.4 (règle différente !), 3.4
Principe 8 -> art. 1.4	Art. 7.3 -> art. 3.2, 3.2.1, 3.2.1.1, 3.2.1.1.1-2
Section 2 -> nouveau	Art. 7.4 -> art. 3.1, 3.1.1, art. 5
Art. 1 -> nouveau	Art. 7.5 -> art. 3.2.6, 3.3
Art. 1.1-1.5 -> nouveaux	Art. 7.6 -> art. 3.2.2
Section 3 -> section 2	Art. 7.7 -> art. 3.2.3
Art. 2 -> art. 2.1, 2.1.3, 2.1.3.1	Art. 7.8 -> nouveau
Art. 2.1 -> art. 2.1, 2.1.3.1.2-3, 2.1.3.2.1	Art. 8 -> art. 4.3
Art. 2.2 -> art. 2.1.1.1-3, 2.1.3.1.2-3	Art. 8.1-8.2 -> art. 4.3
Art. 2.3 -> art. 2.1.2.3, 2.1.3.2.2	Art. 8.3 -> nouveau
Art. 2.4 -> art. 2.1.3.1.1	Section 5 -> section 4
Art. 3 -> art. 2.1.2	Art. 9 -> art. 4.2, 4.2.1, 4.2.3 (règle différente !)
Art. 3.1 -> nouveau	Art. 9.1 -> nouveau
Art. 3.2 -> art. 2.1.2.1	Art. 9.2 -> art. 4.2, 4.2.1
Art. 3.3 -> nouveau	Art. 9.3 -> nouveau
Art. 3.4 -> art. 2.2	Art. 9.4 -> art. 4.2.3 (règle différente !)
Art. 3.5 -> art. 2.2	Art. 9.5 -> nouveau
Art. 3.6 -> nouveau	Art. 10 -> nouveau
Art. 3.7 -> art. 2.1.2.2, art. 5	Section 6 -> nouveau
Art. 3.8 -> nouveau	Art. 11 -> nouveau
Art. 3.9 -> art. 2.3	Section 7 -> section 6
Art. 4 -> art. 2.4	Art. 12 -> art. 6.1
Art. 4.1 -> art. 2.4.1	Art. 12.1 -> art. 6.3 (règle différente !)
Art. 4.2 -> art. 2.4.1	Art. 12.2 -> art. 6.2
Art. 4.3 -> art. 2.4.2	Art. 12.3 -> art. 6.2
Art. 4.4 -> art. 2.4.2	Section 8 -> section 7
Art. 4.5 -> nouveau	Art. 13 -> art. 7.1
Art. 5 -> nouveau	Art. 13.1-13.3 -> art. 7.1
Art. 5.1-5.3 -> nouveaux	Art. 14 -> art. 7.2
Section 4 -> section 3	Art. 14.1-14.3 -> art. 7.2

